

GUIDE DE PÊCHE 2024

11
Aude



LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE
**GÉNÉRATION
PÊCHE**
UN DÉPARTEMENT EN ÉQUILIBRE

Fédération Départementale de Pêche et
de Protection du Milieu Aquatique de l'Aude



www.chassepechepassion.com

CHASSE PÊCHE PASSION

BIENVENUE CHEZ UN VRAI SPÉCIALISTE INDÉPENDANT

NARBONNE - CARCASSONNE

TERRITOIRES nature

CARCASSONNE
25 Bd Henri Bouffet
04 68 47 35 34



NARBONNE
Z.I. Forum Sud
04 68 42 10 10



NEXIS IT
Carcassonne
04 48 22 22 48

- *Fibre optique - Téléphonie IP / mobile*
- *Maintenance - Infogérance - Hébergement*
- *Cybersecurite*
- *Ecrans interactifs*
- *Photocopieurs*

Esteban Peinture

04 68 78 14 55



dare.esteban@wanadoo.fr
www.estebanpeinture.fr

Fédération de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

3 chemin de Serres – 11 000 Carcassonne

Tél : 04.68.25.16.03

accueil@fedepeche11.fr – <http://www.fedepeche11.fr>

Sommaire



4	Le mot du Président, présentation du Conseil d'Administration	28	Carte interactive
5	Rôles et missions de la Fédération, présentation du personnel	29	Club Halieutique
6-7	Les cartes de pêche	31	Réserves temporaires Canal
8-9	Hébergements pêche	32-33	Calendrier fédéral d'empoissonnement 2024
10-11	Dépositaires	34	Périodes d'ouverture de la pêche
12-13	Clubs et partenaires	35	Espèces exotiques envahissantes
14	Réglementation générale : matériels et appâts	36-37	Activités techniques
15	Tailles et quotas /limite 1e-2e cat. plans d'eau de 1ère catégorie/ domaine maritime	38-42	Bassin Haute vallée (AAPPMA de Quillan, Madres, Axat, Chalabre, Limoux)
16-17	Plans d'eau de seconde catégorie	44-48	Bassin Lauragais (AAPPMA de Castelnau-dary, Alzonne, Belpech, Bram, Villepinte, Saissac Montagne Noire)
18-21	Parcours No Kill	50-54	Bassin Carcassonnais (AAPPMA de Carcassonne, Peyriac Minervois, Puichéric, Saint Hilaire, Trèbes, UPA, Mas Cabardès)
22-23	École de pêche	55	Calendrier des heures de pêche 2024
24-25	Parcours Carpe de Nuit	56-58	Bassin Basses Plaines (AAPPMA de Argeliers, COC, Narbonne, Sallèles)
26-27	Réserves, interdiction de pêche et extension pêche au leurre	60-62	Bassin Lézignanais (AAPPMA d'Argent Double, Lézignan)



Chères et chers pratiquants,
Une nouvelle saison de pêche pleine d'espoir s'ouvre devant nous.
Vous trouverez dans ce nouveau guide piscicole 2024 tous les renseignements nécessaires pour pratiquer votre loisir dans les meilleures conditions.

Pour les adeptes du numérique, n'hésitez pas à télécharger sur votre smartphone la toute nouvelle carte interactive départementale qui en plus de répondre à vos attentes halieutiques, vous permettra de vous rendre jusqu'à votre coin de pêche.

Votre fédération et vos associations locales travaillent encore et toujours à afin d'adapter leurs actions à vos demandes.

Enfin, je ne peux terminer ces quelques mots sans vous parler de cet événement exceptionnel que nous allons vivre ensemble en 2024 à savoir les championnats du monde de pêche à la mouche.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette compétition qui verra s'affronter en toute convivialité une trentaine de nations et qui permettra de mettre en lumière notre beau département de l'Aude et plus particulièrement la Haute Vallée.

Belle saison halieutique et gardez la pêche !!!



Votre Président fédéral,
David FERNANDEZ



Composition du Conseil d'Administration

Bureau:

Président fédéral : FERNANDEZ David

Vice-président fédéral : SOREL Claude

Secrétaire fédéral : MOLVEAU Bernard

Trésorier : GUICHOU Jérémy

Trésorier adjoint : PECH Jean Claude

Administrateurs :

BARTHES Arnaud - BRUCHET Jérôme - GRAS Christian - GRAVES Jean Pierre

- PITARCH Michel - PUGINIER Gérard - RAYNAUD Claude - RIVIERE Yannick



La Fédération de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique mène différentes missions de protection des milieux aquatiques, de gestion de la ressource piscicole, de promotion et de développement de la pêche de loisir.

Pour mieux connaître et protéger les écosystèmes aquatiques, la Fédération réalise par exemple des inventaires piscicoles par pêches électriques, des opérations de sauvetages et des études scientifiques sur les peuplements piscicoles et leurs milieux.

L'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité est l'un des axes de travail prioritaires. Un programme d'animation est proposé tous les ans, non seulement pour initier les plus jeunes publics à la pêche, mais également pour les sensibiliser à la fragilité de notre patrimoine et à la nécessité de le protéger.

Ces actions de protection sont notamment assurées par les gardes-pêche qui sillonnent le territoire. La Fédération veille par ailleurs à lutter contre les phénomènes de pollution et de perturbation des milieux.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, la Fédération de pêche de l'Aude peut s'appuyer sur les nombreux bénévoles impliqués au sein des 24 AAPPMA qui maillent le territoire.

L'équipe des salariés

ANIMATIONS, EMPOISSONNEMENTS
ET INFOS EN COURS D'ANNÉE :
VISITEZ NOTRE SITE INTERNET
fedepêche11.fr



Directeur:
Adrien ARAZO



Agent de développement animation:
Sylvain ROUPENEL



Assistante administrative:
Laure LE BIGOT



Animateur:
Thibaut TORRES



Chargé de mission:
Thibaut IZARD



Technicien qualifié:
Théo FRONT



Chargé de développement:
Damien FOURNIER



Agent de développement garderie:
Stéphane MENNEBOO

Les cartes de pêche



En achetant une carte « personne majeure », « mineure » ou « découverte femme », vous devenez un membre actif de l'association à laquelle vous avez adhéré.

Cela vous confère le droit de participer à la vie de l'association, notamment de participer aux décisions prises en Assemblée Générale.

Le prix de la carte est constitué de la CPMA (Cotisation Pêche Milieu Aquatique) acquittée une seule fois dans l'année, qui est destinée à la Fédération Nationale, de la RMA (Redevance pour la Protection des Milieux Aquatiques) qui revient à l'Agence de l'Eau et de la cotisation statutaire partagée entre la Fédération Départementale et votre AAPPMA.

Toutes ces conditions sont automatiquement réunies lors de l'achat de votre carte de pêche.

Vous pouvez vous la procurer via le site internet www.cartedepeche.fr. Elle est également délivrée par vos AAPPMA et par les dépositaires (p. 10 et 11).

La carte de pêche est individuelle et obligatoire lorsque vous êtes en action de pêche.

Au bord de l'eau ne prêtez pas votre matériel à un non-pêcheur, il risquerait d'être verbalisé pour défaut de carte de pêche.

Les sanctions

Vous avez fait l'objet d'un procès-verbal, vous encourez :

- 1 amende à régler à la Fédération ET
- 1 amende pénale à régler au Trésor Public

Dans le cas de plusieurs infractions relevées, les montants des amendes se cumulent.

Voici une liste (non exhaustive) des amendes encourues en fonction de certaines infractions :

- Pêche sans carte : jusqu'à 900 € ;
- Pêche en temps prohibé : jusqu'à 450 € ;
- Pêche en lieu prohibé (réserves) : jusqu'à 750 € ;
- Non respect de la maille : jusqu'à 450 € ;
- Pêche de nuit : jusqu'à 450 €.

**CARTES 2024 DISPONIBLES
À PARTIR DU 15 DÉCEMBRE 2023
SUR www.cartedepeche.fr
OU CHEZ VOTRE DÉPOSITAIRE**



Les cartes 2024



CARTE INTERFEDERALE « PERSONNE MAJEURE » 110€

Valable en 1^{ère} et 2^{ème} catégories. Tous modes de pêche.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « PERSONNE MAJEURE » 85 €

Valable en 1^{ère} et 2^{ème} catégories, uniquement dans le département de l'Aude.
Tous modes de pêche.



CARTE « PERSONNE MINEURE » 25 €

Valable pour les jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.
1^{ère} et 2^{ème} catégories. Tous modes de pêche.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « DECOUVERTE FEMME » 40 €

Pêche à 1 ligne.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « DECOUVERTE » 7 €

Valable pour les jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.
Pêche à 1 ligne. 1^{ère} et 2^{ème} catégories. Tous modes de pêche.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « JOURNALIERE » 13 €

Disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.
1^{ère} et 2^{ème} catégories.
Tous modes de pêche. Uniquement dans le département de l'Aude.



CARTE « HEBDOMADAIRE » 35 €

Valable 7 jours consécutifs. Disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Tous modes de pêche.
1^{ère} et 2^{ème} catégories.
Réciprocité pour 91 départements* (CHI / EHGO / URNE)



Le timbre halieutique: Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte « Interfédérale personne majeure » mais une simple carte « personne majeure » sur laquelle sera apposée la vignette. **40 €**

Permet de pêcher en réciprocité dans *tous les départements de France, exceptés Jura, Haute Savoie, Savoie, Hautes Alpes, Ardèche et Lozère.

Hébergements

Pêche

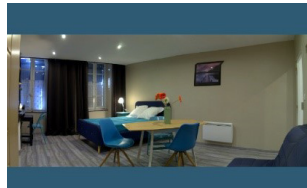
L'offre d'hébergements pêche proposée ci-dessous vous garantit des

hébergements adaptés et situés à proximité de parcours de pêche.



Les Chalets de Bès

11310 LACOMBE
2 chalets : 4 personnes et 6 personnes
Madame BONNERY Florence
04-68-10-12-39
leschaletsdebes@orange.fr



Les Balcons de l'Aude

24 Grand Rue B Vaysse
11500 QUILLAN
2 appartements (2 personnes, 1 lit)
06-51-48-66-62
balcondelaude@gmail.com
www.balcondelaude.fr



Les Terrasses de Cailla

Impasse du Forgeron
11140 Cailla
04-68-20-59-50/06-74-35-54-74
lesterrassesdecailla@sfr.fr



Camping InNature

7 Chemin du Lac
11190 Arques
04-68-47-74-64
contact@camping-innature.com
<http://www.camping-innature.com>



Les Garrigues

Route de Laval n°274
11500 QUILLAN
Gîte 2 personnes
04-68-20-97-13



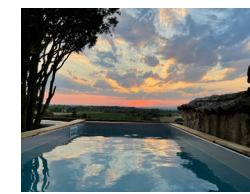
Camping Municipal La Sapinette

21 Avenue René Delpech
11500 QUILLAN
04 68 20 13 52



Domaine de Castillou

Le Castillou
11190 LUC SUR AUDE
Gîte de 15 personnes composé
de 6 chambres d'hôtes
Madame Duchamp Constance
06-87-44-61-66



Chateau de Puichéric

2 rue de l'Eglise
11700 PUICHERIC
04-68-75-40-95
contact@chateaudepuicheric.fr
www.chateaudepuicheric.fr



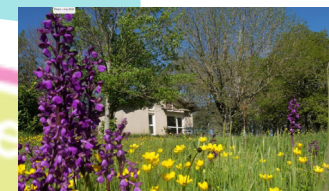
Le Clos des Cols Verts

3 Rue de la Radellerie
11260 Campagne sur Aude
Gîte : 4 personnes (1 lit 180 – 2 lits 90)
06-83-44-46-04
www.leclosdescolverts.ovh/fr



Gîte entre deux rives

6 Rue d'Alzonne
11170 Montolieu
06-83-44-46-04
<http://www.gitesentre2rives.com>
sabine@one-shot-event.com



Village de la Goutarende

Village du Cheval Lieu dit « Rec d'Alby »
11390 CUXAC CABADRES
04-68-77-16-07
contact@auboisdemars.fr
www.black-mountain-camps.fr



Camping au bois de Mars

11390 LES MARTYS
04.68.77.16.07
contact@auboisdemars.fr
www.auboisdemars.fr



AAPPMA	Dépositaire	Commune	Tel
Alzonne	Bureau de tabac	Alzonne	04 68 76 00 33
	ANGEL Christophe	Alzonne	06 88 05 40 42
Argeliers	Vival	Argeliers	06 50 28 54 74
Argent Double	YAGUES Bernard	Rieux Minervois	06 27 37 22 49
	Cleanordi	Rieux Minervois	06 33 79 36 65
Axat	RIGONI Damien	Axat	06 38 40 84 37
	BRUCHET Jérôme	Gincla	06 22 74 52 81
Belpech	NECTOUX Christian	Belpech	06 79 55 16 41
	Poste communale	Belpech	04 68 60 88 33
Bram	Quincallerie bramaise	Bram	04 68 78 40 06
	BARTHES Arnaud	Bram	06 10 11 88 10
	MARANGON JC	Sainte Eulalie	06 80 63 82 16
Carcassonne	Décathlon	Carcassonne	04 68 10 22 40
	Office de tourisme	Carcassonne	04 68 78 58 90
	Christophe MOLY	Carcassonne	06 74 91 58 70
	Chez Maïté, tabac bazar	Palaja	04 68 79 72 76
Castelnaudary	PITARCH Michel	Castelnaudary	04 68 23 31 69
	VIDAL Bernard	Salles / l'Hers	04 68 60 34 85
	BASQUIN Jean-Michel	Labastide d'Anjou	06 45 79 86 39
	BARTHES Bernard	Saint-Papoul	04 68 94 95 65
	SANCHEZ Jean-Marc	Mas Ste Puelles	06 06 55 36 00
	Office de tourisme	Castelnaudary	04 68 23 05 73
	O2Spot	Castelnaudary	04 68 60 06 81
	Cabane du Pêcheur	Castelnaudary	04 68 23 15 73
Chalabre	COURDIL Christian	Chalabre	04 68 69 33 12
Cuxac-Ouveillan-Coursan	Office de tourisme	St Pierre la Mer	04 68 49 60 89
Lézignan	LACUBE Lucas	Pradelle en Val	06 48 77 41 08
	Vival	Montlaur	04 68 78 10 56
	GAVIGNAUD Quentin	Servies en Val	06 19 28 70 00
	La gaule lucquoise	Luc sur Orbieu	06 84 13 01 25
	Le petit pêcheur	Raissac	06 64 39 31 95
	La gaule Villedaigne	Villedaigne	06 74 26 44 08

AAPPMA	Dépositaire	Commune	Tel
Lézignan	Tabac	Lagrasse	04 68 49 02 77
	RAYNAUD Claude	Lézignan	06 12 83 46 21
Limoux	La gachette du pescofi	Limoux	04 30 07 38 02
	BOURREL Alain	La Digne d'Aval	06 32 96 53 56
Mas Cabardès	DORIA Sébastien	Lacombe	06 28 79 88 85
Narbonne	Office de Tourisme	Narbonne	04 68 27 82 95
	Office de Tourisme	Somail	04 68 41 55 70
	Office de Tourisme	Port la Nouvelle	04 68 48 00 51
	GRAS Christian	Ornaison	04 68 27 18 85
Peyriac Minervois	LATORRE Eric	Peyriac Minervois	07 70 31 63 96
Puichéric	SOREL Claude	Puichéric	06 42 41 87 87
	Tabac (Jeanson)	Puichéric	09 67 35 50 92
	Vival	Puichéric	04 68 32 77 48
Quillan	Fromeaux JP	Quillan	06 67 75 62 38
	Office de Tourisme	Quillan	04 68 20 07 78
Saint-Hilaire	MARCOS Pierre	Saint-Hilaire	07 89 65 37 18
Saissac Montagne Noire	BANQUET Jeannette	Lacombe	04 68 76 00 91
	PIECQ Jean-Claude	St-Denis	07 77 68 65 39
	BOST Philippe	Montolieu	06 76 04 00 63
	LACANAL Alain	Cuxac Cabardès	06 23 10 93 33
	ILARY Jean-Jacques	Labecede Lauragais	04 68 60 46 26
	Office de Tourisme	Montolieu	04 68 24 80 80
	Office de Tourisme	Saissac	04 68 76 64 90
GUIRAUD Gérard	Verdun en Lauragais	06 76 00 11 40	
Sallèles d'Aude	Café de la Paix	Sallèles d'Aude	06 03 94 13 18
Trèbes	Office de Tourisme	Trèbes	04 68 78 89 50
	GRAVES Jean Pierre	Trèbes	06 15 68 31 71
UPA	GARCIA Jérôme	Capendu	06 61 54 56 35
	LACOMA Jean	Capendu	04 68 79 04 71
	SERNA Philippe	Conques/Orbiel	06 11 27 04 92
	ANDRES Alex	Villemoustaussou	06 17 61 20 11
	MOLVEAU Bernard	Trèbes	06 23 11 58 25
	BARD Reine	Marseillette	06 19 06 72 47
	Office de Tourisme	Caunes Minervois	04 68 76 34 74
	FOUGERES Philippe	Caunes Minervois	06 14 23 81 37
	PAGE Thierry	Pennautier	07 81 79 86 94
RIVES Paul	Malves Minervois	06 98 18 19 51	
Villepinte	CLIMACO Eugène	Villepinte	04 68 94 25 38

Les clubs de pêche



Les clubs de pêche du département sont de plus en plus dynamiques et proposent tout au long de l'année de nombreuses manifestations tel que sorties pêche, concours, animations ...

Que ce soit le Club Mouche Audois, Aude Fishing Club, Carpe Cité 11, CD11 (pêche au coup), tous nous accompagnent tout au long de nos sorties avec l'école de pêche et pour cela nous remercions grandement l'implication de leurs membres actifs.

Ils permettent d'apporter technicité et expérience, ce que les jeunes apprécient.

Nos principaux partenaires



TENSION
ATTENTION



Parce que votre ligne de pêche n'a pas forcément besoin de toucher une ligne électrique pour provoquer un accident mortel.

Protégez-vous du risque électrique. Découvrez tous nos conseils sur Tension-Attention.fr



Le réseau de transport d'électricité

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Réglementation générale

• Quotas

Sur l'ensemble du département de l'Aude, le nombre de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour est fixé à **5 salmonidés dont** deux Ombres au maximum.

Sur le **bassin versant de la Boulzane** (communes de Puilaurens, Salvezines, Gincla et Montfort sur Boulzane), le **nombre de captures de Truites Fario autorisé par pêcheur et par jour est de 3** (sur ce bassin versant, la taille minimale de capture est fixée à 23 cm). La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue.

Pour les carnassiers (Sandre, Brochet, Black-bass), le nombre de captures autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 3 prises dont 2 Brochets maximum, et 1 Black Bass maximum sur l'ensemble du département de l'Aude.

• Matériels et appâts

Dans tous les plans d'eau et cours d'eau de première catégorie, l'emploi des asticots et autres larves de diptères est interdit. Dans les eaux de première catégorie une seule ligne est autorisée par membre d'une AAPPMA sauf dans les eaux domaniales et dans les plans d'eau de la Galaube, Lampy, Saint-Denis et Cenne-Monestiés dans lesquels 2 lignes sont autorisées.

Pendant la fermeture du carnassier (du dernier dimanche de janvier au dernier dimanche d'avril), la pêche au leurre ou au poisson mort ou vif est interdite dans les eaux de seconde catégorie.

Dans les eaux de seconde catégorie, 4 lignes maximum sont autorisées par membre d'une AAPPMA. Les cartes promotionnelles « découverte femme » et « découverte -12 ans » donnent droit à une ligne : valable dans toutes les AAPPMA adhérentes du CHI, de l'EHGO ou de l'URNE.

Dans les deux catégories, est autorisé l'emploi de vermée et de six balances destinées à la capture des écrevisses et des crevettes.

Dans les eaux de seconde catégorie, est autorisé l'emploi d'une carafe, bouteille destinée à la capture des vairons et autres poissons servant d'amorce, d'une contenance inférieure à 2 litres.

En vue d'éviter l'introduction d'espèces indésirables : dans les plans d'eau de première catégorie, la pêche au poisson mort ou vif est interdite.

En vue de protéger les frayères, la pêche en marchant dans l'eau est interdite dans les cours d'eau et parties de cours d'eau de première catégorie à l'exception de l'Aude en aval de l'usine de Nentilla (commune de Roquefort-de-Sault), de l'Hers Vif et du Blau (communes de Chalabre, Sainte Colombe sur l'Hers, Sonnac sur l'Hers, Villefort et Puivert) du 2^{ème} samedi de mars au 2^{ème} samedi d'avril.

Interdiction de pêche en vue de la consommation des poissons dans les secteurs suivants :

- L'Hers Vif : Arrêté Préfectoral N°2011332-0002
- Rieussec, affluent de l'Orbiel: Arrêté Préfectoral du 08.12.2021
- Canal de la Robine (uniquement sur les biefs Charité, Mandirac et Sainte Lucie) et Canal du Tauran: Arrêté Préfectoral du 10.11.2022

En cas de constatation de braconnage et/ou de pollution, merci de nous contacter :

- Fédération de pêche : 04 68 25 16 03 / accueil@fedepeche11.fr
- DDTM : 04 68 10 31 00 • OFB : 04 68 24 60 49 • Garde fédéral : 06.78.42.31.12

• Tailles et quotas



Salmonidés:

Truite Fario = 20cm = 5 max

Truite AEC = 20cm = 5 max

Saumon de Fontaine = 20 cm = 5 max

(La taille de capture de tous les salmonidés est fixée à 20cm sur tout le département, excepté sur le fleuve Aude où elle est fixée à 23 cm à l'aval de Nentilla et sur le bassin versant de la Boulzane)

Ombre commun = 35 cm = 2 max

Carnassiers:

Brochet = 60 cm = 2 max

Black Bass = 30 cm = 1 max

Sandre = 50 cm

Total 5 max

Total 3 max

Limites 1ère et 2ème catégories

ARGENTOUIRE :

Limites communales (Labécède Lauragais)

TENTEN :

Château de Ferrals (Verdun Lauragais)

LAMPY :

Pont de l'usine Cayre (Cenne-Monestiés)

ALZEAU / DURE :

Confluence (Montolieu)

AUDE :

Chaussée de Boutet / Religieuses (Limoux)

ORBIEL :

Pont de Montplaisir (Conques s/Orbiel)

CLAMOUX :

Pont des Aydadous (Villeneuve Minervois)

ARGENT DOUBLE :

Pont de Peyriac Minervois

ORBIEU :

Confluence Libre (St Martin des Puits)

VERDOUBLE :

Pont de Rouffiac Corbières

VERNASSONNE :

En amont du hameau de Villelongue (Saissac)

LAUQUET :

En amont de la confluence avec le ruisseau du Guinet

RIALESSE :

En amont de la chaussée de l'ancien moulin d'Arques

Limites domaine maritime

CANAL DE LA ROBINE:

Écluse de Mandirac

FLEUVE AUDE:

Pont de Fleury (pont le plus en aval - D168)

CANAL DE LA REUNION:

Pont des Pâtes

Plans d'eau et retenues










































1^{ère} catégorie (2 cannes autorisées)

- Cenne-Monestiés (Cenne-Monestiés)

- La Galaube (Lacombe)

- Le Lampy (Saissac)

- Saint Denis (Saint Denis)

Plans d'eau et retenues 2 ^{ème} catégorie (4 cannes autorisées)	AAPPMA	Superficie	Labellisé	Carpe de Nuit	No Kill (hameçon simple ardillon écrasé)	Réserve	Navigation	Ponton de pêche	Pêche au vif et poisson mort	Poissons dominants
Ganguise	Castelnaudary	373 ha	Parcours Passion 	 Voir carte p.45		 Voir carte p.45	 Moteur électrique uniquement			Brochets - Sandres - Perches - Carpes Gardons - Brèmes - Ablettes
Laure Minervoies	UPA	3 ha	Parcours Multi pêche 		 Carpes et Black Bass			 PMR		Black Bass - Carpes - Gardons - Sandres
La Cavayère	Carcassonne	18 ha	Parcours Passion 			 Voir carte p.51	 Float tube* du 01/09 au 31/05			Brochets - Sandres - Perches - Carpes Gardons - Ablettes
L'Étang salin (Coursan)	COC	0.63 ha			 Carpes et Tanches					Carpes - Gardons
Régambert (Salles sur l'Hers)	Castelnaudary	3 ha	Parcours Famille 					 PMR		Gardons - Carpeaux - Black Bass
Jouarres (Pépieux, Azille, Olonzac, Homps)	Argent Double	94 ha	Parcours Multi pêche 			 Voir carte p.61	 Float tube*			Brochets - Sandres - Perches - Carpes - Gardons - Brèmes
La Pène (Escueillens et St Just de Bélengard)	Chalabre	6.6 ha		 Voir carte p.41						Black Bass - Carpes - Gardons
Cap de Porc	Bram	9.5 ha			 Black Bass					Black Bass - Carpes - Gardons
Saint Bertrand	Quillan	1.3 ha	Parcours Famille 					 PMR		Gardons - Tanches - Truites AEC
Fontorbe	Alzonne	2.7 ha	Parcours Passion Carpodrome 		 Carpes et Tanches			 PMR		Carpeaux - Gardons - Black Bass
Laprade Grand Lac	Saissac MN	95 ha			 Brochet	 Voir carte p.48				Gardons - Carpes - Brochets - Sandres - Truites AEC
Laprade Petit Lac	Saissac MN	3 ha	Parcours Famille en cours 					 PMR		Gardons - Carpes - Truites AEC
Fournayrac (Mas Ste Puelles)	Castelnaudary	1.9 ha						 PMR		Gardons - Truites AEC
Arques	Limoux	6 ha	Parcours Passion en cours 	 Voir carte p.42		 Voir carte p.42	 Float tube* du 01/09 au 31/05			Brochets - Sandres - Gardons - Carpes
La Métairie du Bois (La Redorte)	Argent Double	2 ha	Parcours Multi pêche 							Gardons - Carpes - Truites AEC
La Lécune (Homps)	Argent Double	2.4 ha								Gardons - Carpeaux

Parcours No Kill



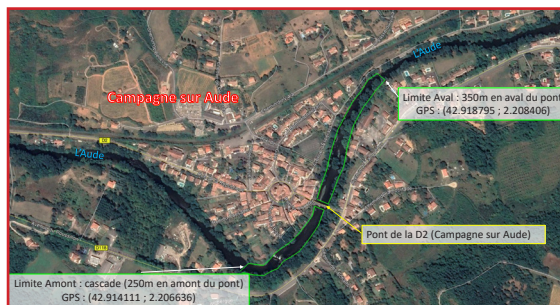
Plusieurs parcours de pêche avec remise à l'eau immédiate obligatoire (NO KILL) faisant appel à des procédés spécifiques de pêche sont maintenus sur les communes mentionnées ci-dessous.

Ces légendes de parcours se retrouvent sur les cartographies Bassins et AAPPMA.



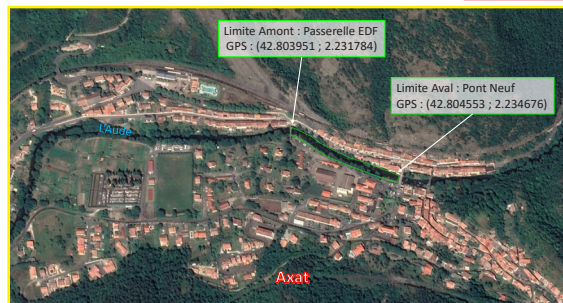
• Campagne Sur Aude

Depuis 250m en amont du pont et jusqu'à 350m en aval sur Aude, un parcours est exclusivement réservé à la pêche à la mouche fouettée avec remise à l'eau obligatoire du poisson, sans ardillon ou ardillon écrasé.



• Axat

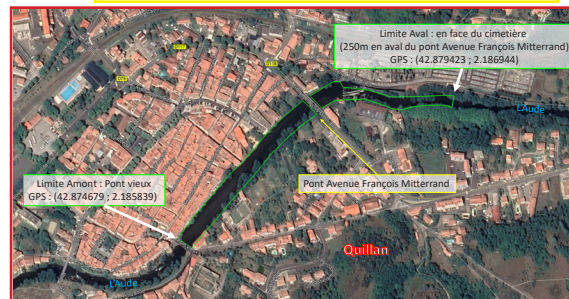
Sur 250m depuis le pont neuf en aval et jusqu'à la passerelle EDF en amont sur Aude, un parcours est exclusivement réservé à la pêche à la mouche fouettée avec remise à l'eau obligatoire du poisson, sans ardillon ou ardillon écrasé.



• Quillan

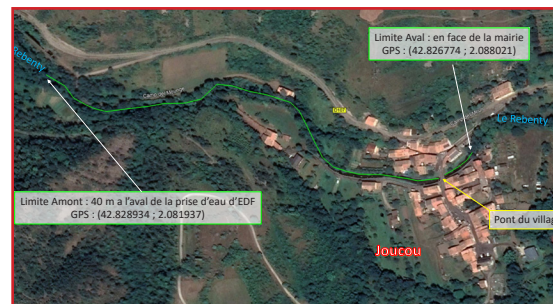
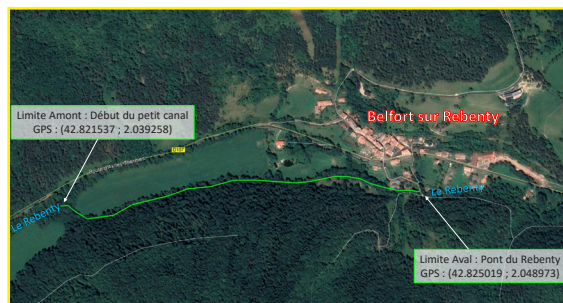
Parcours No-Kill d'une longueur de 600m du pont vieux jusqu'au niveau du cimetière (Aude).

Ce parcours est réservé à la pêche à la mouche fouettée et au TOC aux appâts artificiels sans ardillon ou ardillon écrasé.



• Belfort Sur Rebenty

Parcours No-Kill sur une longueur de 1000m qui débute entre la mini chute d'eau et le début du petit canal et se termine au niveau du pont (Rebenty). Ce parcours est réservé à la pêche à la mouche fouettée sans ardillon ou ardillon écrasé.

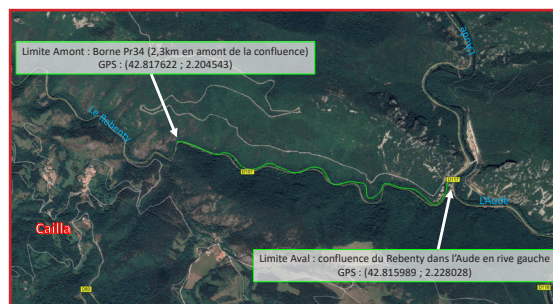


• Joucou

Parcours No-Kill d'une longueur de 590m qui débute à 40m à l'aval de la prise d'eau EDF et se termine après le pont au niveau de la fin de la mairie (Rebenty). Ce parcours est réservé à la pêche à la mouche fouettée sans ardillon ou ardillon écrasé.

• Gincla

Depuis la cascade à la sortie du village jusqu'au pont de la RD22 au-dessus du village sur 650m, un parcours est exclusivement réservé à la pêche à la mouche fouettée avec remise à l'eau obligatoire, hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé.

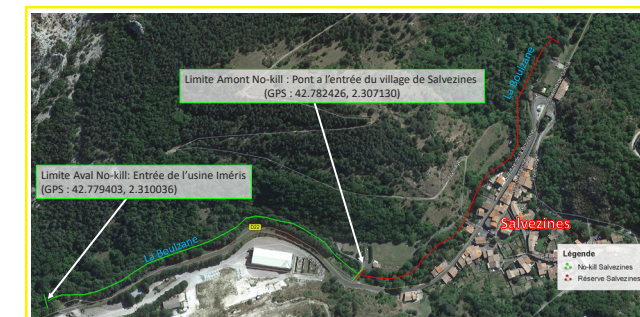


• Cailla

De la borne Pr34 jusqu'à l'embouchure de l'Aude dans le Rebenty, à la mouche fouettée uniquement et hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé, sur 2300m.

• Salvezines

De la réserve de pêche au niveau du pont de l'aire de jeux à l'entrée de l'usine Iméris, no kill toutes espèces sur la Boulzane, tous modes de pêche, hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé.



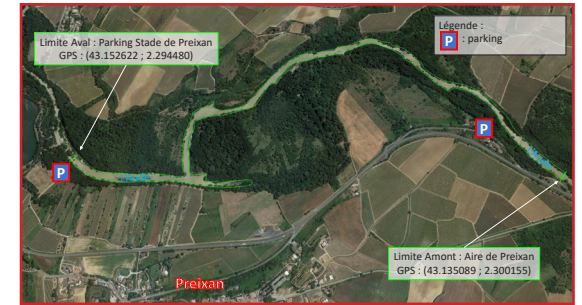


• Peyriac Minervois

Sur 650m dans l'Argent Double, ouvert à tous modes de pêche avec hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé.

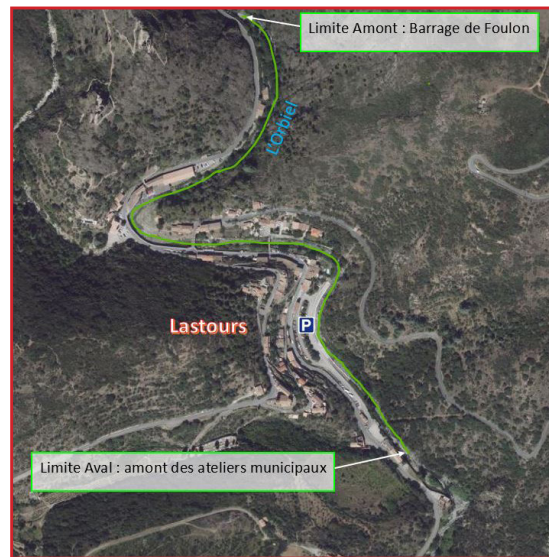
• Preixan - Couffoulens (No kill 2ème catégorie surdensitaire)

Entre l'aire de Preixan en amont, aux stades de Preixan et Couffoulens en aval, no kill Truites de 2.5km sur le fleuve Aude toutes techniques de pêche, hameçon simple sans ardillon.



• Lastours

Parcours No kill salmonidés sur l'Orbiel sur un linéaire de 1.2km du barrage de Foulon en amont aux ateliers municipaux (lieu-dit «de moulin bas») en aval, toutes techniques hameçon simple sans ardillon.



• Montolieu - Moussoulens (No kill 2ème catégorie surdensitaire)

Parcours No kill salmonidés sur la Rougeanne entre Montolieu et Moussoulens sur un linéaire de 2.1km de la station de pompage en amont au pont communal de Moussoulens en aval, toutes techniques de pêche, hameçon simple sans ardillon.



• Carcassonne (No kill 2ème catégorie surdensitaire)

Entre le barrage du Païcherou en amont et le pont vieux en aval, no kill de 900mètres sur le fleuve Aude. Tous modes de pêche avec hameçon simple sans ardillon.

- **Lac de Fontorbe** À Alzonne, sur l'ensemble du lac, no kill cyprinidés, remise à l'eau obligatoire des Carpes et des Tanches.
- **Cap de Porc** à Bram, no kill Black Bass tous modes de pêche avec hameçon simple sans ardillon, pêche aux poissons vifs ou morts interdite.
- **Étang salin** À Coursan, sur l'ensemble du lac, no kill cyprinidés, remise à l'eau obligatoire des Carpes et des Tanches.
- **Lac de Laprade Basse (grand lac)** Sur l'ensemble du lac, pêche aux poissons vifs ou morts interdite et no kill Brochet, tous mode de pêche avec hameçon simple sans ardillon. Voir p.48
- **Narbonne** Sur le canal de la Robine en amont de l'écluse de Raonel, à l'aval à l'écluse de Mandirac, sur une longueur de 14,3 km - no kill Brochet, Sandre, Perche, Black-Bass et Silure tous mode de pêche avec hameçon simple sans ardillon, pêche aux poissons vifs ou morts interdite. Voir p.25
- **Laure Minervois** Sur l'ensemble du plan d'eau de Laure-Minervois – un parcours no-kill black-bass tous modes de pêche avec hameçon simple sans ardillon, pêche aux poissons vifs ou morts interdite.



L'école de pêche propose différentes animations pour différents publics, toujours encadrées par un animateur diplômé BPJEPS pêche de loisir

Les ateliers pêche des adultes

La Fédération de pêche de l'Aude propose des activités de découverte à destination des adultes.



Horaires – Tarifs :

De 9h à 17h
60€ la séance

1er mars Mouche
29 mars: TOC

24 mai: Feeder

Pour les Écoles

La Fédération de pêche de l'Aude propose aux écoles des animations adaptées au maternelles et aux primaires.



Tarifs :

Formule	1 animateur	2 animateurs
1/2 journée	110€	160€
1 journée	150€	200€

Le club pêche des mercredis à Carcassonne

La Fédération de pêche de l'Aude propose aux 7-17 ans de s'inscrire au Club pour venir en illimité sur les sorties pêche.



Horaires – Tarifs :

De 14h à 16h30

100€ l'inscription au club pour une vingtaine de séances proposées ou 10€ la séance.

Pour les Centres de loisir

La Fédération de pêche de l'Aude propose des animations à partir de 7 ans.

Tarifs :

Formule	1 animateur	2 animateurs
1/2 journée	170€	210€
1 journée	210€	250€

Les stages et les samedis pêche:

Modalités pratiques

La Fédération de pêche de l'Aude propose différentes formules d'initiation (demi-journée, journée, stage vacances...), sur des techniques de pêche diverses :

- Pêche au coup (7 ans et +)
- Carnassier (11 ans et +)
- Feeder (10 ans et +)
- Nuit Carpe (10 ans et +)
- Truite / Ombre (10 ans et +)
- Coup du soir mouche (10 ans et +)
- Pêche du Silure (12 ans et +)

Horaires – Tarifs :

- Samedi (9h – 17h) : 1 séance 25 €
- Stage 2 jours (9h – 17h) : 1 stage 50 €
- Semaine multipêche : 150 €

Horaires exceptionnels :

Coup du soir Mouche – Nuit Carpe

Renseignements/inscriptions :

3 chemin de Serres
11 000 Carcassonne
Tél : 04.68.25.16.03



www.fedepeche11.fr



Pêche à la Carpe de nuit



Sur ces parcours, la pêche de la carpe est autorisée à toute heure du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ces numéros de parcours se retrouvent sur les cartographies AAPPMA.

Rappel: il est interdit de garder le poisson entre les heures légales de pêche. Vous devez vous signaler par un point lumineux durant toute la nuit.

Attention, certaines réserves temporaires se trouvent sur des parcours Carpe de nuit! Il est donc interdit de pêcher sur ce linéaire pendant la période de fermeture soit du 29 janvier au 28 juin 2024 (voir p.31).



• Canal du midi



Commune de Castelnaudary (lot n°15)

De l'écluse de la Planque à l'écluse de St Roch soit 4.5km



• Grand bassin du Canal du Midi



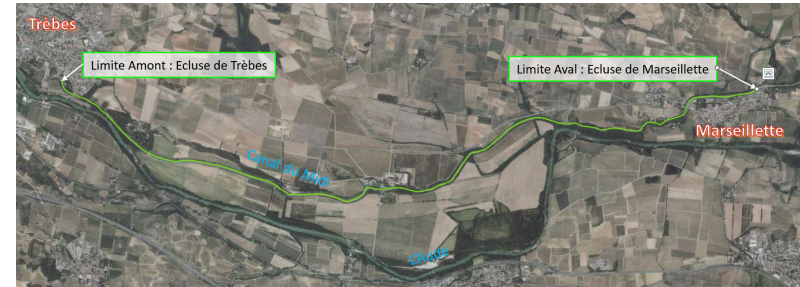
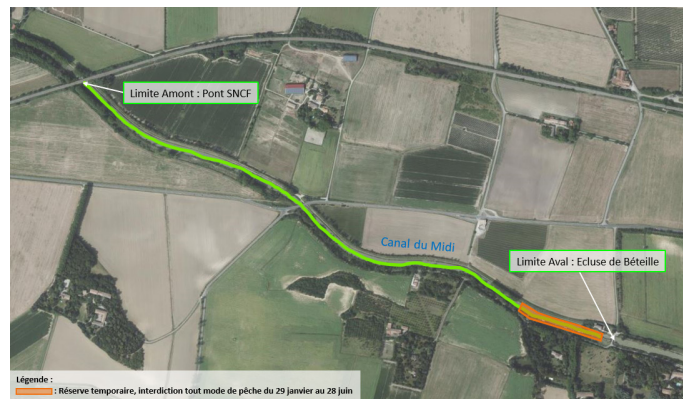
Commune de Castelnaudary :

- quai de la Cybèle (frayère à Brochet classée en réserve exclue),
- du pont du commissariat à la passerelle après les pompiers,
- du déversoir du quai Edmond Combes jusqu'au parking du port de plaisance,
- du n°17 avenue des Pyrénées (section AT n°257) au quai de la Cybèle.

• Canal du Midi

(lot 13)

Commune d'Alzonne : sur une longueur de 1.9 km en amont du pont SNCF enjambant le Canal du Midi, à l'aval au niveau de l'écluse de Bêteille.



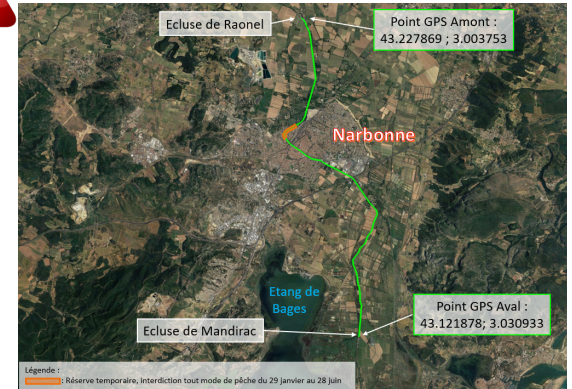
• Canal du midi (lot n°10)

De l'écluse de Trèbes à l'écluse de Marseillette, soit 8.7km.

• Narbonne Canal de la Robine

Commune de Narbonne : Sur une longueur de 14,3 km en amont de l'écluse de Raonel, à l'aval à l'écluse de Mandirac sur le Canal de la Robine.

À noter que ce parcours est également un parcours no-kill carnassier : Sandre, Perche, Black-Bass, Silure et Brochet, sans procédé spécifique de pêche, toutes techniques hameçon simple sans ardillon.



- **Intégralité du fleuve Aude en seconde catégorie** soit de Limoux (Seuil des Religieuses) au pont de Fleury (pont le plus en aval - D168).
- **Plan d'eau de Cap de Porc à Bram:** Sur tout le plan d'eau. Ce parcours est aussi un no-kill Black-Bass.
- **Plan d'eau de Laure Minervois:** Sur tout le plan d'eau. Attention, ce parcours est aussi un no-kill Black-Bass tous mode de pêche, hameçon simple sans ardillon.
- **Plan d'eau de la Pène à Escueillens et St Just de Bélengard:** voir p.41
- **Plan d'eau d'Arques:** voir p.42
- **Plan d'eau de la Ganguise:** voir p.45

Réserves en 1^{ère} catégorie et en 2^{ème} catégorie piscicole

L'AUDE

Communes d'Escouloubre et de Rouze (09) : du croisement des CD 16 et CD 118 jusqu'à la prise d'eau de la pisciculture de la Fargue, longueur 600m.

Commune de Bessède de Sault : depuis la chaussée de prise d'eau de la pisciculture de Gesse à l'amont jusqu'au pont de Gesse à l'aval, longueur 850m.

Commune d'Ayat : réserve des gorges de Saint Georges, depuis la station de pompage jusqu'à l'extrémité du canal de Fuite, usine E.D.F. Saint Georges - Longueur 800m.

Commune d'Espérazza : sur 480m depuis la passerelle de fer (en aval) au centre d'Espérazza et jusqu'au pont neuf (en amont).

Commune d'Espérazza : en aval de la crête du barrage de la centrale « Roc d'en Cayrol » - Longueur 150m.

Communes de Couiza et Montazels : en amont à partir du Pont Neuf jusqu'au dépôt de la communauté de communes de Couiza - Longueur 450m.

Commune d'Alet les Bains : du ruisseau de Granès jusqu'au bassin de Cuba, longueur 400m (250m du bras).

Commune de Quillan : en aval de la crête de la centrale « Charla » - Longueur 50m.

Commune de Campagne sur Aude : en aval de la crête du barrage de la centrale sur une longueur de 130m.

Communes de Belvianes et Cavirac : canal de Belvianes en parcelle 25 : de la limite de la parcelle 26 à la parcelle 24, sur 300m.

L'AGUZOU

Commune d'Escouloubre : du pont du moulin jusqu'au pont d'intersection avec le CD84 et le chemin de la vierge sur environ 2 km.

L'ARGENT DOUBLE

Commune de Lespinassière : réserve de la Ramière en limite amont à la 1^{ère} buse et en limite aval à la barrière ONF. Longueur 2200m.

Commune de Caunes-Minervois : depuis l'amont le pont de Bibaud jusqu'à la chaussée de Ciréy, longueur 500m.

L'AYGUETTE

Commune de Counozouls : du pont de la Moulinasse, à l'amont, jusqu'à la Centrale à l'aval - Longueur 500m.

Commune de Sainte Colombe sur Guette : de la chaussée de Sainte Colombe à l'amont au ruisseau dit « Ventas » à l'aval. Longueur 800m.

LA BOULZANE

Commune de Lapradelle-Puilaurens : de la prise d'eau de la scierie Benassis, au pont de la route d'Aygues Bonnes - Longueur 380m.

Commune de Salvezines : entrée du village à l'amont, à la sortie du village à l'aval - longueur 460m.

Commune de Montfort sur Boulzane : entrée du village à l'amont, à la sortie du village à l'aval - Longueur 400m.

L'AUDE

Communes de Sallèles-d'Aude et Moussan : en aval de la crête du barrage de Moussoulens jusqu'à l'extrémité aval du muret présent sur l'île sur le bras rive gauche - Longueur 100m sur les 2 rives.

Communes de Saint-Marcel-sur-Aude et Moussan : en aval de la crête du barrage de Férioles sur les deux berges, sur une distance de 50m. Interdiction temporaire du 1^{er} mai au 24 juin inclus.

L'ALSOU

Commune de Serviès-en-Val : du pont de Villetritouls à l'amont, au gouffre du Jardin de Brienne à l'aval - Longueur 400m.

LA CLAMOUX

Commune de Castans : de la prise d'eau du moulin de Bru au pont du chemin des Therondels - Longueur 300m.

LA CLARIANELLE

Commune de Roquefort de Sault : du confluent de la Clarianelle et du ruisseau du Pountarou jusqu'à sa source.

LA DURE

Commune de Caudebronde : de la chaussée Séverac jusqu'au Foulan - Longueur 700m.

Commune de Cuxac-Cabardès : du pré communal au pont du Calvaire - Longueur 500m.

Commune de Montoliou : de la chaussée du Moulin des demoiselles au pont de la RD 629 - Longueur 280m.

LE LAPAZEUIL

Commune de Counozouls : de la source au Col de Jau, à l'amont, jusqu'à la confluence avec l'Ayguette - Longueur 3000m.

LE RIALTORT

Commune de Counozouls : depuis sa source, à l'amont, jusqu'à la confluence avec l'Ayguette - Longueur 500m.

LE CANAL

Commune de Sainte Colombe sur l'Hers : totalité du ruisseau.

L'ORBIEL

Commune de Mas Cabardès : du pont du lotissement Botta au pont de l'ancienne gendarmerie - Longueur 900m.

L'ORBIEU

Commune de St Martin des Puits : du barrage à l'amont, au chemin de Jonquières (jardin de M^{me} MONS) à l'aval - Longueur 400m.

Commune de Vigneville : du ruisseau dit « Les Hilhes » à l'amont, au pont de Vigneville à l'aval - Longueur 500m.

LE REBENTY

Commune de Marsa : de l'entrée du village à l'amont, à la sortie du village - Longueur 1000m.

Commune de Belfort sur Rébenty : parcelles A3909 - A110 - A113 sur 1470m (annexe fluviale du Rébenty).

LE SOU

Commune de Laroque de Fa : du pont de la CD 613 à l'amont, au pont de Lapelle à l'aval - Longueur 400m.

LE DOUILHOS

Commune du Mas Cabardès : du pont de Pinsard au pont de Marionbelle sur une longueur de 1820m.

LE FRESQUEL

Commune de Castelnaudary : du pont de Sainte Marie à l'amont, au chemin de service de Biau (lieu-dit La Cabourdine) à l'aval - Longueur 1000m.

LA SALS

Commune de Couiza : du lieu-dit chaussée de Nayack à l'amont, jusqu'au trou du Pibon à l'aval - Longueur 500m.

LE LIBRE

Commune de Félines-Terménès : du pont de la route D 613 à l'amont, au gouffre de Fériol à l'aval - Longueur 500m.

LE RIALSESSE

Communes de Peyrolles et Serres : de la prise d'eau des Pontils à l'amont, au ruisseau de Peyrolles à l'aval - Longueur 700m.

LE RIEUSSEC

De sa source en amont à sa confluence avec l'Orbiel (**communes de Conques sur Orbiel, Salsigne, Villardonnell et Cuxac Cabardès**) sur une longueur de 17.24km.

LE SOU

Commune de Labastide en Val : traversée du village, 200m.

LA GANGUISE

- sur le ruisseau de la Ganguise sur 200 m en amont et sur toute la zone en eau du pont de la route joignant Molleville à la RD415 et 100m en aval du même pont.

- sur le ruisseau de Labexen 100m en aval de son embouchure et 100m en amont dans le cours d'eau.

JOUARRES

Réserve sur le plan d'eau de Jouarres au niveau des ouvrages hydrauliques matérialisées par les bouées (voir carte p.57)

Réserves temporaires du Canal du 29 janvier au 28 juin 2024. Voir p.31.

Pêche interdite les jeudis et vendredis sur les parcours salmonidés surdensitaires durant les semaines pendant lesquelles un lâcher est prévu, selon calendrier prévisionnel d'empoissonnement (p.32-33). * À noter que les dates inscrites au tableau sont susceptibles d'évoluer selon des contraintes non maîtrisées par la Fédération (hydrologie, panne, capacité de production...). Merci dans ce cas de se référer au site internet de la Fédération de l'Aude www.fedepêche11.fr et aux communiqués via Facebook.

Extension de la pêche au leurre, toute l'année sur le canal du midi et ses annexes. La conservation du Brochet, Sandre, Perche et Black Bass et la pêche au vif et au poisson mort pendant sa période de fermeture nationale soit du 29 Janvier au 28 Avril sont interdites. Toute capture pendant cette période doit être suivie d'une remise à l'eau immédiate.





Carte interactive aude.loisir-peche.fr

Pêche de loisir
Fédération départementale de l'Aude

- 91 parcours et 78 réserves de pêche
- 9 hébergements labellisés "Pêche" et de nombreux autres lieux à découvrir aux alentours
- 61 dépositaires de cartes de pêche Magasins de pêche, revendeurs locaux...

ils nous soutiennent:
AUDE OCCITANIE

Parcours surdensitaires
Empoissonnements réguliers

Choisir une date d'empoissonnement:
MARS 2023

Retour

Voir la liste des 42 parcours trouvés

Afin de communiquer toujours plus largement avec nos adhérents, nous vous proposons notre nouvel outil numérique : la carte interactive! Des parcours labellisés, aux aménagements, hébergements pêche, dépositaires... Vous y trouverez tout ce que vous cherchez et plus encore!! Elle peut même vous indiquer l'itinéraire pour rejoindre votre coin de pêche.

Elle vous permettra également de voir les points d'empoissonnement en fonction de vos envies, de la date, du lieu.... Tout cela et plus encore, mis à jour régulièrement directement par votre Fédération. Une façon moderne et ludique de planifier vos sorties pêche...

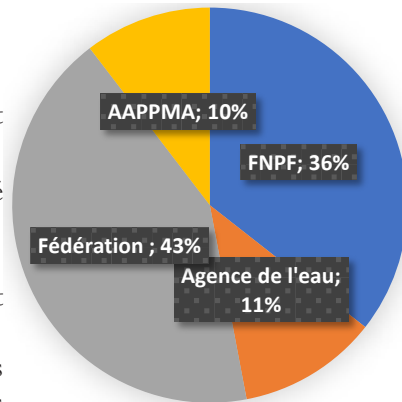
Prendre sa carte de pêche, c'est adhérer à une AAPPMA...

Oui, mais où va mon argent ???

Quand je prends ma carte de pêche dans l'Aude, mon argent sert à :

- 120 000 € de travaux (aménagement parcours, continuité éco., mise à l'eau)
- 100 000€ d'empoissonnement en 1ère et 2nde catégorie
- 15 000€/an pour les baux de pêche du DPF (canaux et Aude)

Au delà de ses adhérents, la FD11 perçoit d'autres recettes qu'elle obtient grâce des dossiers de demandes de subventions auprès de ses partenaires financiers (Région, Département, Agence de l'eau, FNPF, CHI...).



Club Halieutique Interdépartemental 2024



J'adhère !

Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.

2 produits...

- La carte réciprocaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 110 €

Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique Interdépartemental, matérialisée par une vignette de réciprocity pré-imprimée.

- La vignette Club Halieutique au prix de 40 €

Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocaire interfédérale «personne majeure» mais une simple carte «personne majeure» d'une AAPPMA réciprocaire sur laquelle sera apposée la vignette.

...qui offrent quoi ?

La réciprocity !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale «personne majeure» ou une carte «personne majeure» + la vignette, peuvent pêcher dans **91 départements** de France !

Bon à savoir

La réciprocity vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte «hebdomadaire», d'une carte «personne mineure» (12/18 ans), d'une carte «découverte» (-12 ans) ou d'une carte découverte «femme» !

Attention !

Sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciprocaire interfédérale «personne majeure» est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique Interdépartemental.

N'ATTENDEZ PLUS !

Demandez le dépliant et consultez le site internet du département où vous pêchez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires !

* Attention : vous ne bénéficiez de ces avantages que si l'AAPPMA à laquelle vous avez adhéré est réciprocaire. 29



Charte du pêcheur associatif de loisir

Des règles simples à respecter pour une pêche vertueuse...



Amis pêcheurs,
 Merci de ne pas laisser vos débris sur les berges et de respecter les propriétaires riverains afin que la pêche reste un plaisir pour tout le monde!
 Partagez les lieux avec courtoisie civisme.

CHAUVET TP

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
 TERRASSEMENTS
 CANALISATIONS - VRD
 CONSTRUCTIONS DE ROUTES
 TRANSPORTS

21 Avenue de Catalogne
 Zone industrielle - 11300 LIMOUX
 Tél. 04 68 31 09 63 - Fax. 04 68 31 48 11
 E-mail : contact@chauvet-tp.fr

Entreprise **RGE** **ECO artisan**

Pierson Franck

Rénovation toiture-Isolation combles-Traitement bois

www.isolation-combles-11.fr

11600 Villegailhenc / Mail : piersonfranck@sfr.fr
 Tél : 04 30 18 92 72 Port : 06 11 97 91 00

Reserves temporaires Canal du Midi

Pêche interdite du 29 janvier au 28 juin 2024

Nom du bief	Canal	Longueur de la réserve	AAPPMA	Aménagement associé	Pêche interdite
Bief de Charité de l'écluse du Gua à la confluence avec le Tauran	Robine	100 m	Narbonne	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Saint Cyr dans son intégralité	Jonction	600 m	Sallèles	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Fonserrannes, port la robine du pont RD 1626 à la mise à l'eau	Midi	380 m	Argeliers	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief d'Homps, du pont de la RD 2610 au port d'Homps inclus	Midi	400 m	Argent double	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Puichéric, de l'écluse de l'Aiguille au pont canal de la rigole de l'étang	Midi	200 m	Puichéric	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Carcassonne, du pont de la voie ferrée et 500 m en amont	Midi	500 m	Carcassonne	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Lalande, du pont de la RD 35 sur 200 m à l'aval	Midi	200 m	Alzonne	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Bêteille, du ruisseau de la martine à l'écluse de Bêteille	Midi	240 m	Bram	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Gay, de l'écluse de saint Roch à 200 m à l'aval	Midi	200 m	Castelnaudary	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Saint Roch, zone délimitée par les bouées autour de l'île du grand bassin (déjà existante)	Midi	-	Castelnaudary	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Saint Roch, de l'écluse de la planque au ponton à l'aval en rive droite	Midi	130 m	Castelnaudary	Frayère artificielle	Toutes espèces
Rigole du Fresquel dans sa totalité			Carcassonne	Frayère artificielle	Toutes espèces
Rigole de l'Orbiel dans sa totalité			Trèbes	Frayère artificielle	Toutes espèces
Rigole de la Cesse			Mirpeisset	Frayère artificielle	Toutes espèces

Attention, si travaux (ou autre) entraînant l'abaissement d'un bief de plus de 50 cm, la pêche y est interdite, notamment lors du chômage du Canal.

Détachez-moi
&
emmenez-moi

Empoisonnement Fédéral Salmonidés 2024

Pêche interdite sur ces parcours les jeudis et vendredis, les semaines de lâchers.



AAPPMA	Secteur	Coordonnées	12/01/24	09/02/24	08/03/24	29/03/24	12/04/24	10/05/24	14/06/24	12/07/24	09/08/24	13/09/24	11/10/24	08/11/24	13/12/24	
CARCASSONNAIS	UPA	plan d'eau laure minervoie		50	50		50		50							
		orbier Conques			50		50	50	50							
		orbier villalier												50	50	50
		clamoux bagnole				50		50	50							
		Argent D Caunes mineR *				50		50	50							
	Trèbes	orbier trèbes			50		50	50								
	Mas cabardes	orbier mas cabardes *			50		50	50								
	Peyriac	argent d Peyriac miner *			50		50	50								
	Puicheric	rigole puicheric			50		50	50							50	
	Saint Hilaire	lauquet st hilaire			50		50									
Carcassonne	carcassonne aude		80		80		80	80	80				80	80	80	
	lauquet couffoulens				50											
HAUTE VALEE	Chalabre	la pene chalabre			50											
		hers chalabre			50		50	50								
	Quillan	plan d'eau st bertrand		50	50	50								50	50	50
		Aude à Campagne				100		80	80	80						
		Aude à Marides				100		100	100	100						
		aude la forge *				100		80	80							
	Axat	aude axat *			100	100		80	80	80		80				
Limoux	aude espérasa *				100		80	80			50					
	aude alet *				50		50	50			50					
	aude limoux *				100		80	80	80		50					
	salz couiza		50	50	50										50	
	aude couiza *				100		80	80			50					
LAUAGAS	Alzonne	lac de fontorbes		50		50		50	50	50						
		Vernassonne				50										
	Villepinte	fresquel villepinte				50		50								
	Belpech	vixiège belpech		50	50	50	50	50	50						50	50
		sou belvèze		35	35	35										
	BRAM	fresquel Pezens						45	45							
		fresquel st Eulalie				45		45	45							
		st martin le vieil					50	50								
		cap de porc			80	80		80	80						80	
	Castelnaudary	régambert			50	50	50	50	50						50	50
		rigole aval			50	50	50	50	50						50	50
		lac mas st puelle			50	50	50	50	50						50	50
		fresquel lasbordes			50	50	50	50	50							
Le canal à Castelnaudary				50	50	50	50	50								
Argentouire à Saint Papoul				40	40	40	40	40								
rigole amont				50	50	50	50	50						50	50	
Saissac	lac st denis *				80		80	80	80	80	80					
	Barrage du Lampy				80		80	80								
	Lac de Cennes Monestier *				50		50	50			50	50				
	Le Tenten à Verdun				50	50										
	L'ArgentouireLabece				50	50										
	lac laprade			70	70		70	70	70	70	70	70	70	70	70	
	alzeau galaube *				50		50	50								
	rougeanne montolieu			50	50		50	50	50					50	50	50
LEZIGNANNAIS	Argent double	argent double rieux minervoie				100	50		50	50	50					
		lac métairie du bois		50	50	50		50	50					50	50	
	Lézignan	orbieu Lézignan				50		50	50							
		orbieu Villedaigne				50		50	50							
		orbieu st pierre des champs				50		50	50							
		orbieu Ribaute				50		50	50							
		orbieu Fabrezan				50		50	50							
orbieu Ferrals				50		50	50									
BASSES PIÈ	Sallèles	canal du midi							60							
		cesse mirepeisset				100		80	80							
		orbieu névian/marcorignan				150		100								
TOTAL FD11			10 880	TOTAL GENERAL			14 020	TOTAL AAPPMA	3 140							

Élevage de truites arc-en-ciel, truites fario et saumons de fontaine à Serdinya (66)



06 33 18 91 43

piscicultureducanigo@gmail.com



Pisciculture la Courbière 09400 SURBA



pisciculturecourbiere@wanadoo.fr
06 70 10 50 11

Empoisonnement AAPPMA

À noter que les dates inscrites au tableau sont susceptibles d'évoluer selon des contraintes non maîtrisées par la fédération (hydrologie, panne, capacité de production...).
Merci dans ce cas de se référer au site internet de la fédération de l'Aude www.fedepeche11.fr et aux communiqués via Facebook.

Espèces exotiques envahissantes

Les périodes d'ouverture de la pêche			
COURS D'EAU de 1 ^{ère} CATEGORIE : du 09 mars au 15 septembre 2024			
COURS D'EAU de 2 ^{ème} CATEGORIE : du 1er Janvier au 31 décembre 2024			
Désignation des espèces	Taille minimale de capture	cours d'eau et plans d'eau de 1 ^{ère} catégorie	cours d'eau et plans d'eau de 2 ^{de} catégorie
TRUITE FARIO OMBLE ou SAUMON DE FONTAINE	Du 09/03 au 15/09 0.20m sur tout le département; 0.23m sur le fleuve Aude à l'aval de l'usine de Nentilla et sur le bassin versant de la Boulzane		
TRUITE ARC-EN-CIEL	0.20m	Du 09/03 au 15/09	Du 01/01 au 31/12
OMBRE COMMUN	0.35m	Du 01/07 au 15/09	Du 01/07 au 31/12
BROCHET PERCHE SANDRE	0.60m - 0.50m	Du 27/04 au 15/09	Du 01/01 au 29/01 et du 29/04 au 31/12
BLACK-BASS	0.30	Du 27/04 au 15/09	Du 01/01 au 28/01 et du 29/06 au 31/12
ANGUILLE JAUNE (bassin versant Rhône-Méditerranée)	0.12m	Du 15/03 au 01/07 et du 01/09 au 15/09	Du 15/03 au 01/07 et du 01/09 au 15/10
ANGUILLE JAUNE (bassin versant Adour-Garonne)	0.12m	Du 01/04 au 31/08	Du 01/04 au 31/08
ANGUILLE ARGENTÉE, CIVELLE	Pêche interdite toute l'année		
LAMPROIE MARINE	Pêche interdite toute l'année		
ALOISE FEINTE	0.30m	Du 09/03 au 15/09	Du 01/01 au 31/12
MULET	0.20m	Du 09/03 au 15/09	Du 01/01 au 31/12
TOUT AUTRE POISSON	-	Du 09/03 au 15/09	Du 01/01 au 31/12
GRENOUILLE VERTE ET ROUSSE	Du 01/05 au 15/09		
AUTRES ESPECES DE GRENOUILLES	Du 01/05 au 15/09		
ÉCREVISSSES à pattes blanches, à pattes grêles	Pêche interdite toute l'année		
AUTRES ESPÈCES D'ÉCREVISSSES	-	Du 09/03 au 15/09	Du 01/01 au 31/12
La pêche est autorisée sur une distance de 50m en aval des seuils en rivière et des écluses à l'aide d'une seule et unique ligne. Pour les lacs de barrage, se référer à l'arrêté préfectoral.			

L'arrêté ministériel du 10 mars 2020 fixe la liste des espèces envahissantes présentes dans nos cours d'eau. Certaines d'entre elles ont été observées dans notre département. Ainsi, nous référençons actuellement 3 espèces d'Écrevisses (Écrevisse de Louisiane, Écrevisse Américaine et Écrevisse de Californie ou Signal) et 4 espèces de poissons (Pseudorasbora, Perche Soleil, Poisson Chat et Gambusie). Le statut particulier de ces espèces induit qu'il est interdit de les transporter vivantes, de les commercialiser et de les introduire dans le milieu naturel, sous peine d'une amende de 150 000€ et de deux ans d'emprisonnement.



Écrevisse de Louisiane



Écrevisse américaine



Écrevisse Signal



Perche Soleil



Gambusie



Pseudorasbora



Poisson Chat

L'importation d'espèces non autochtones dans les milieux naturels constitue une des causes majeures à l'érosion de la biodiversité constatée actuellement. En effet, de par leur forte adaptabilité et leur capacité à pulluler, l'arrivée de ces espèces dans les rivières induit de grands bouleversements pour les espèces indigènes.

Les conséquences délétères sont potentiellement nombreuses et mènent à la régression voire la disparition des populations d'origine :

- Importation de maladies mortelles;
- Concurrence alimentaire et territoriale;
- Prédation sur tous les stades de développement.

Par ailleurs, l'arrivée de ces espèces est largement facilitée par les dégradations chroniques de nos cours d'eau. Néanmoins, la colonisation est principalement attribuable à de l'introduction directe par des personnes ignorant la loi.

Une fois installées dans un milieu, il est très difficile de les éradiquer!

La meilleure méthode de lutte contre la prolifération de ces espèces reste la communication et la prévention.

Les actions techniques : connaître pour mieux gérer

Qui mieux que les pêcheurs connaît les poissons et les cours d'eau de notre département?

Les Fédérations départementales de pêche ont aujourd'hui acquis des compétences reconnues en termes de préservation de nos cours d'eau au travers de son Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Face aux pressions toujours plus intenses exercées sur les rivières et les poissons, les élus et salariés de votre fédération sont mobilisés pour faire entendre les intérêts des milieux aquatiques. C'est dans cette optique que le pôle technique fédéral diversifie ses actions et œuvre à la préservation de notre patrimoine piscicole dans l'objectif de pérenniser la pratique de la pêche de loisir sur le réseau hydrographique de l'Aude.

Connaissance des écosystèmes aquatiques :

Les peuplements piscicoles et d'invertébrés aquatiques constituent des marqueurs de l'état de santé de nos rivières. Suivre l'évolution de leurs populations permet de comprendre et d'identifier les perturbations des milieux aquatiques afin de pouvoir les corriger. La Fédération départementale de pêche de l'Aude intervient ainsi dans les réseaux de suivis départementaux par la réalisation d'inventaires piscicoles ou



Credit EPTB SIMMAR



l'échantillonnage des invertébrés aquatiques. D'autres suivis plus spécifiques sont basés sur l'observation des phases de reproduction de certains poissons emblématiques (Frayères de Truites Fario ou reproduction des Aloses).

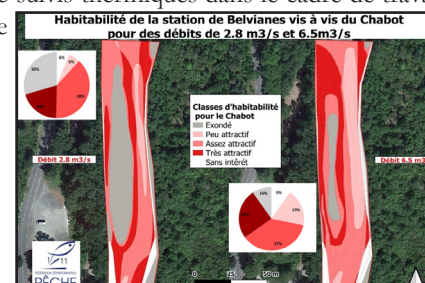
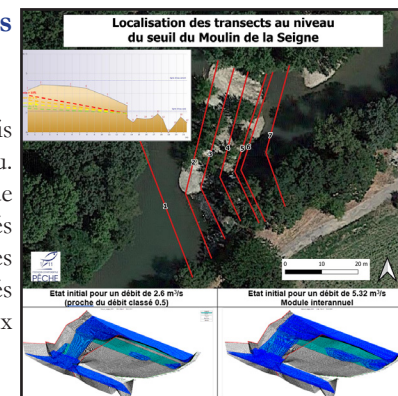
Sauvegarde de la faune piscicole :

Dans des contextes d'étiages de plus en plus sévères et longs, les équipes salariées et bénévoles de la fédération sont sollicitées afin de réaliser des opérations de sauvetages sur l'ensemble du réseau hydrographique du département. Chaque année, dans la mesure des possibilités de nos agents, ce sont plusieurs milliers de poissons qui sont capturés puis déplacés sur des secteurs en eau. Des opérations sont également menées dans le cadre de travaux sur le réseau hydrographique départemental, et notamment pour le chômage du Canal.



Études scientifiques des écosystèmes aquatiques :

La Fédération départementale de pêche de l'Aude est désormais un acteur incontournable dans la gestion de nos cours d'eau. Notre association se place au centre d'un partenariat technique associant syndicats de rivières, services d'Etat, collectivités territoriales et usagers locaux. Il s'agit notamment de cartographies d'habitats, de diagnostics de franchissabilité d'ouvrages, de relevés topographiques et de suivis thermiques dans le cadre de travaux visant restauration de nos rivières.



Régulation du Grand Cormoran

La Fédération départementale de pêche de l'Aude participe activement à la mise en œuvre du protocole national d'évaluation de l'impact du Grand Cormoran sur les populations piscicoles. Cette étude est notamment basée sur la détermination qualitative et quantitative du régime alimentaire du volatile dans la Haute Vallée de l'Aude.



Représentations au sein des instances de gestion de l'eau:

Il s'agit du travail le moins visible mais pourtant un des plus chronophages des activités de la Fédération de pêche. La défense des milieux aquatiques est notamment portée par les élus de la Fédération de pêche lors d'assemblées réunissant l'ensemble des usagers de l'eau.

En bref, les actions techniques 2023 :

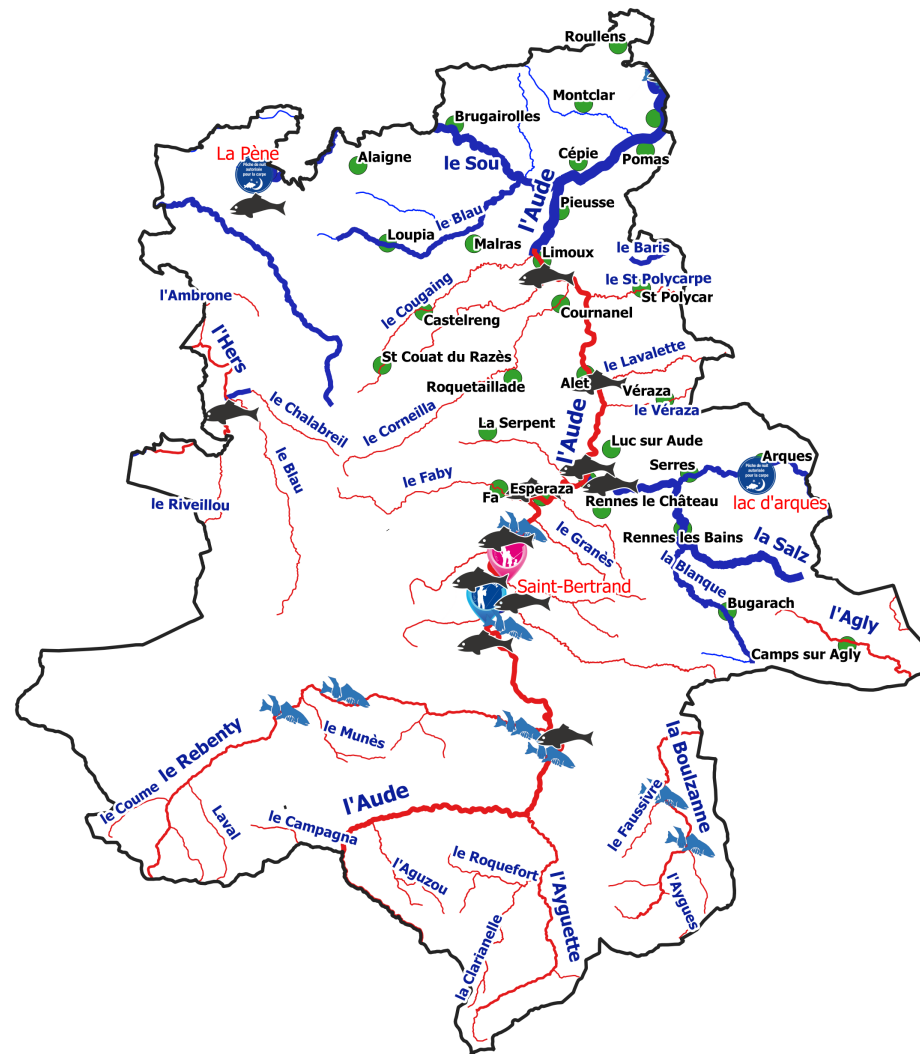
- 6 études des micro-habitats ;
- 8 études visant restauration de la continuité écologique;
- 32 inventaires piscicoles;
- 17 sauvetages de la faune piscicole;
- 8 nuits de suivis de la reproduction des Aloses;
- 2 journées de prospection des frayères de Truites Fario;
- 1 réseau de suivi thermiques de 18 sondes enregistrées



Bassin Haute Vallée

La Haute Vallée de l'Aude est un territoire réputé pour la qualité de ses parcours de pêche. C'est bien sûr le domaine de la Truite Fario, avec d'excellentes densités de poissons sauvages qui se développent sur ce riche réseau hydrographique. Le fleuve reçoit en effet différents affluents intéressants pour la pêche, en particulier l'Aiguette et le Rébenty sur la partie amont. Les bassins de la Boulzane et de l'Hers Vif proposent également de très bons terrains de jeu pour la pêche de la Truite dans le sud du département.

Le fleuve Aude doit aussi sa belle réputation aux populations d'Ombres communs qui s'épanouissent de Belvianes à Limoux, et qui contribuent à la renommée du secteur.



AAPPMA Quillan

Président : Cédric MARSELLI

Tél : 06.26.65.72.39

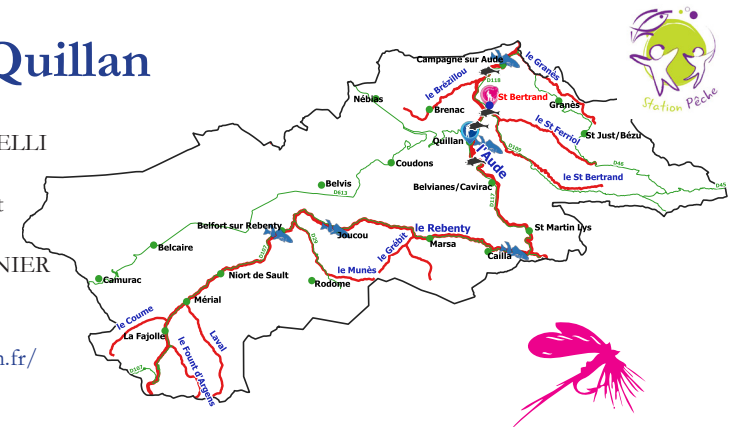
cedric.marselli@laposte.net

Trésorier : Gérard PUGINIER

Tél : 06.13.27.20.40

Site: <http://aappma-quillan.fr/>

 [aappma de Quillan](#)



Au pied des Pyrénées, l'AAPPMA de Quillan offre une qualité de pêche exceptionnelle. Le Fleuve Aude est peuplé en Truites Fario et Ombres communs faisant le bonheur des pêcheurs de salmonidés. En centre-ville, un parcours No Kill labellisé au niveau national comme Parcours « Passion » est idéal pour la pêche à la mouche et la pêche au toc en nymphes. Le parcours de La forge est un parcours départemental régulièrement empoisonné en Truites Arc en Ciel qui permet de découvrir la pêche en eau vive. Pour compléter cette offre de pêche le Lac du Parc Saint Bertrand labellisé au niveau national en parcours « Famille » permet de pratiquer la pêche toute l'année, notamment la pêche au poisson blanc en été sur un site spécialement aménagé pour les familles (baignade, aire de jeux...). En hiver le lac est destiné à la pêche en réservoir, empoisonné en Truites Arc en ciel. 5 parcours No-Kill sont proposés sur ce territoire (2 sur le fleuve Aude, 3 sur le Rebenty).

AAPPMA Madres

Président : Jacques PETTI

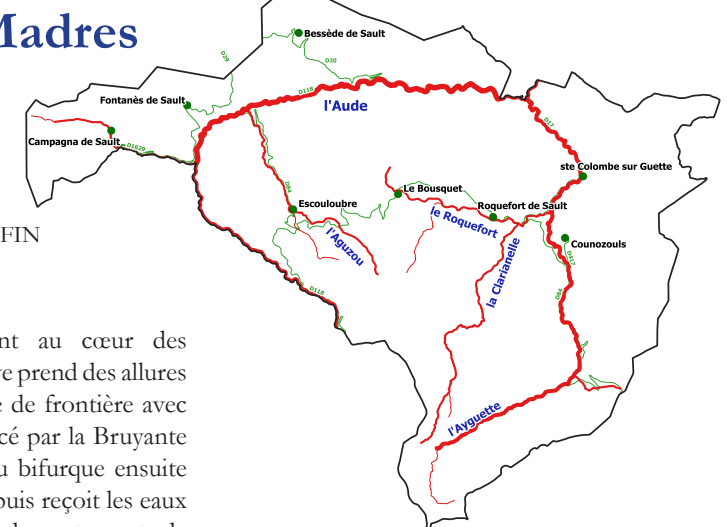
Tél : 06.81.53.04.72

jacquespetit1@orange.fr

Trésorier : Christian BALUFIN

Tél : 06.29.32.02.54

Au sud du département au cœur des Pyrénées audoises, le fleuve prend des allures de ruisseau qui fait office de frontière avec l'Ariège, et se voit renforcé par la Bruyante ariégeoise. Le cours d'eau bifurque ensuite vers l'est, traverse Gesse puis reçoit les eaux de l'Aiguette. L'ensemble de ces torrents de montagne offre un terrain de jeu idéal pour partir à la rencontre de Farios sauvages et combattives, dans un cadre exceptionnel: pêche au toc et à la mouche sont ici les principales techniques utilisées.



AAPPMA Axat

Président : Jérôme BRUCHET

Tél : 06.22.74.52.81

latruite.axatoise@laposte.net

Trésorier : RIGONI Damien

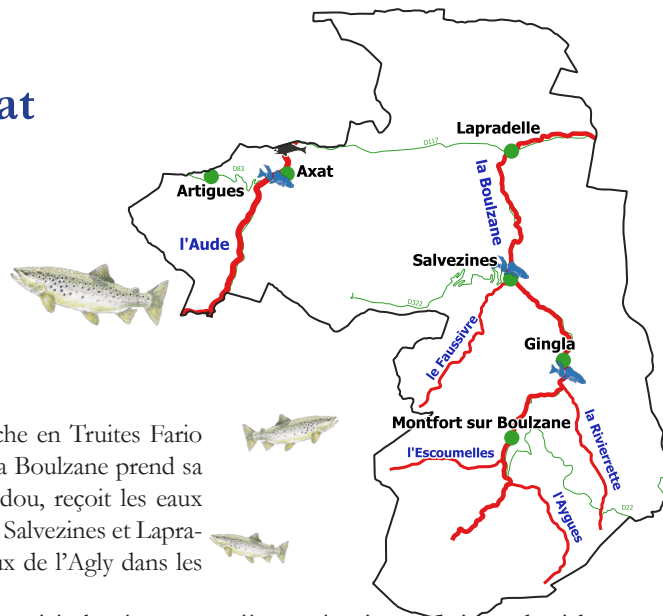
Tél : 06.38.40.84.37

Site : latruiteaxatoise.com

Ce territoire montagneux et riche en Truites Fario se découpe en deux secteurs : la Boulzane prend sa source sur le flanc du Dourmidou, reçoit les eaux de nombreux affluents, traverse Salvezines et Lapradelle, avant de rejoindre les eaux de l'Agly dans les Pyrénées-Orientales.

Le ruisseau et ses affluents sont ici classés en première catégorie, et abritent de riches populations de petites Fario sauvages et combattives à souhait.

D'Axat aux spectaculaires gorges de Saint Georges, c'est l'Aude qui offre des parcours diversifiés pour pêcher la Truite à la mouche, aux appâts naturels, à l'ultra léger...



AAPPMA Chalabre

Président : Christophe BOUSQUET

Tél : 06.37.31.32.24

canasvnucladelphine@orange.fr

Trésorier : Arnaud MOLINI

Tél : 06.40.53.12.84

À quelques kilomètres du lac de Montbel, on retrouve l'Hers, torrent pyrénéen venu de l'Ariège voisine. La rivière reçoit les eaux du Réveillou, du Blau, pour proposer un panel de parcours très intéressant à découvrir pour la pêche des Truites Farios. Une rivière sauvage que l'on peut tenter d'appriivoiser au toc, à l'ultraléger ou en nymphes.

Enfin, à proximité de la commune de Escueillens, dans un cadre agréable et propice aux après-midis en famille, le lac de la Pène classé en deuxième catégorie piscicole se prête à la pêche au coup des poissons blancs.



SPIR'AUDOISE
Spiruline cathare

www.spiraudoise.fr

Campagne sur Aude

Réglementation Lac de la Pène



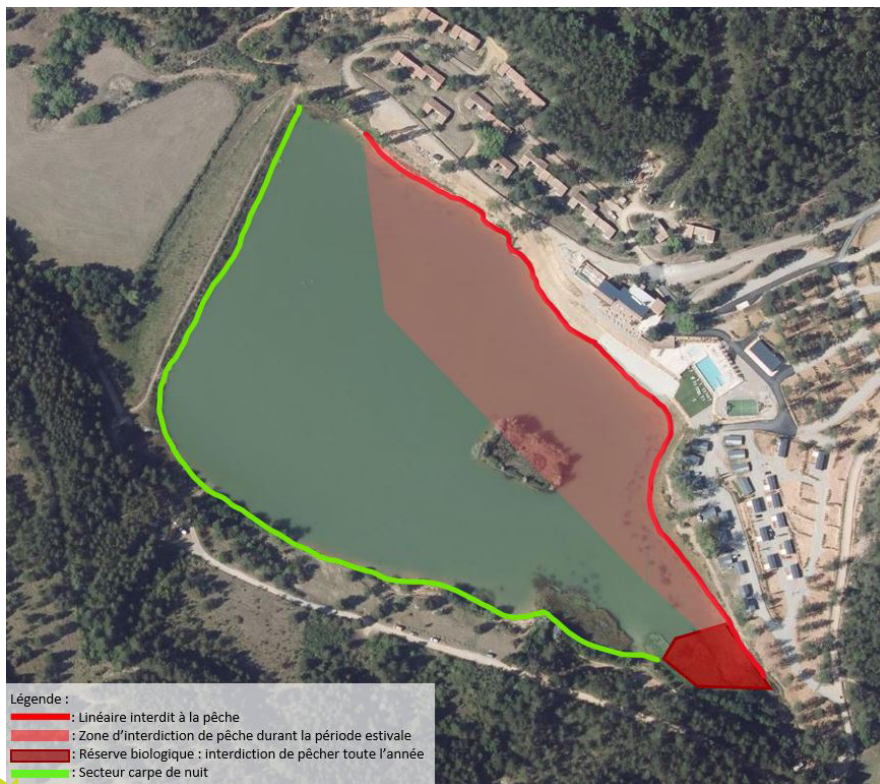
AAPPMA Amicale Haute Vallée de l'Aude

Président : Alain BOURREL
 Tél : 04.68.31.28.37 et 06.32.96.53.56
 alain.bourrel@sfr.fr

Trésorier : HONS Jean Michel
 Tél : 0638.90.45.83

À la découverte du fleuve Aude en première catégorie entre Limoux et Espérasa, en seconde catégorie en dessous du barrage des Religieuses. Une belle diversité de parcours attend les pêcheurs, que ce soit à la mouche, aux appâts naturels, aux leurres, à la recherche de Fario sauvages (rencontre possible de jolis spécimens !), d'Ombres et de poissons blancs d'eaux vives. Le bassin versant de la Salz est intéressant à prospecter à proximité de l'emblématique ville de Bugarach.

Réglementation Lac d'Arques



Légende :
 — : Linéaire interdit à la pêche
 — : Zone d'interdiction de pêche durant la période estivale
 — : Réserve biologique : interdiction de pêcher toute l'année
 — : Secteur carpe de nuit

Du 22 au 30 JUIN 2024 CHAMPIONNAT DU MONDE DE PÊCHE À LA MOUCHE SENIOR



SAMEDI 22 JUIN (Font-Romeu)

Cérémonie et parade officielle d'ouverture.

DU LUN. 24 AU VEN. 28 JUIN

5 jours de compétition sur chacun des secteurs. **Public autorisé** dans le respect des distances de sécurité.

SAMEDI 29 JUIN (Font-Romeu)

Proclamation des résultats et cérémonie officielle de clôture.

Et aussi: **villages événementiels, activités, conférences et nombreuses animations prévues!**

ARIÈGE (09)

➤ le **Vicdessos** (09) de Tarascon-sur-Ariège (confluence avec l'Ariège) à Auzat (chute de Capounta).

AUDE (11)

➤ l'**Aude** (11) de Limoux (pont de la D518) à l'entrée des gorges de Pierre-Lys.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

➤ la **Têt** (66) de Marquixanes (amont du lac de Vinça) à Nyer (confluence avec le Mentet).
 ➤ l'ensemble des **lacs des Camporells**.
 ➤ sur les **lacs du Carlit**, sont concernés les lacs Sec, Llat, Long et Noir (du haut), Bailleul, Dougnès, Casteilla, Trebens & Soubirans.

IMPORTANT: la pêche sera réservée aux **compétiteurs** du dimanche 23 au soir jusqu'au vendredi 28 juin au soir sur l'ensemble des secteurs ci-dessus. Des panneaux de signalisation seront installés. Merci de respecter ces règles pour le bon déroulement de la compétition.

De plus, pour la sécurité de tous, restez vigilants et respectez le code de la route aux abords des parcours.

TEASER VIDEO

Toutes les informations

<https://www.wffcfrance2024.fish>

wffcfrance2024@gmail.com

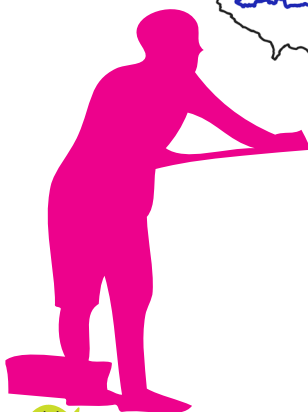
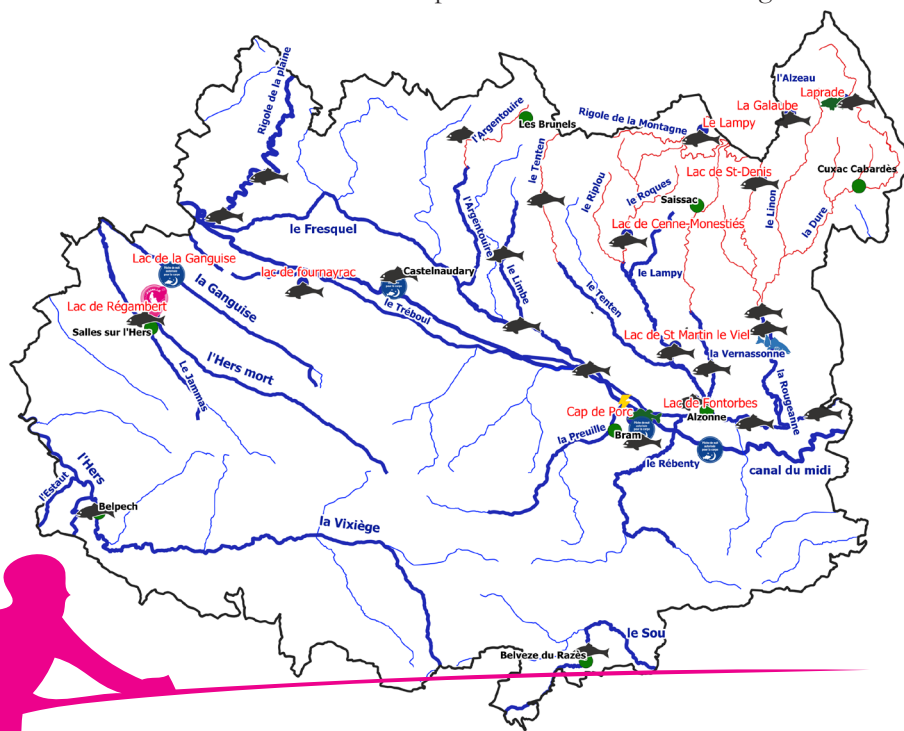


Bassin Lauragais

Territoire de plaines sur sa partie sud-ouest, le bassin du Lauragais est traversé par le canal du Midi et la rivière Fresquel qui sont fréquentés par les pêcheurs pour y chercher les cyprinidés (Gardons, Brèmes, Goujons, Chevesnes ...) mais aussi les carnassiers (Sandres, Silures, Brochets, Perches).

Le barrage de l'Estrade (la Ganguise), situé près de Castelnaudary à l'ouest du département, est l'un des plans d'eau les plus réputés de l'Aude pour la pêche des carnassiers et de la Carpe, et attire chaque année de nombreux pêcheurs et leurs embarcations.

Dans sa partie nord, le bassin du Lauragais offre un visage bien différent avec un ensemble de rivières et de lacs accrochés aux pentes du massif de la Montagne Noire



AAPPMA Castelnaudary

Président : Michel PITARCH

Tél : 04.68.23.31.69

michel.pitarch@orange.fr

Trésorier : Eric FRAYSSE

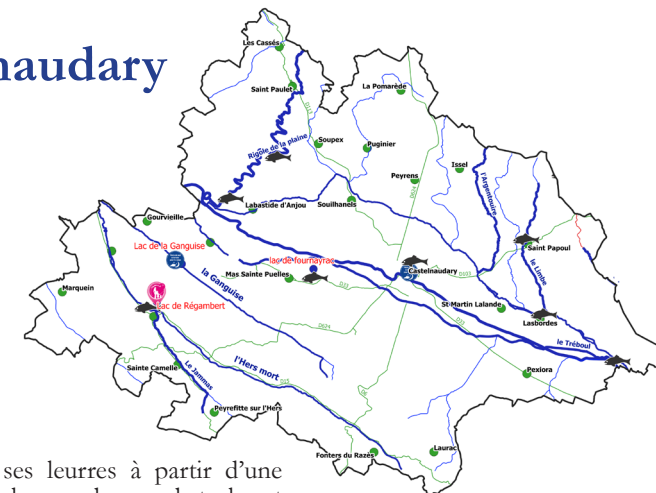
Tél : 06 15 24 85 73

Le plan d'eau de la Ganguise jouit d'une belle réputation pour la pêche Brochets, Sandres et Perches s'épanouissent sur ces 370 hectares qui s'offrent aux pêcheurs.

On pourra par exemple promener ses leurres à partir d'une embarcation, prospecter les bordures, les nombreux obstacles et arbres immergés.

Le site est aussi reconnu pour abriter de gros spécimens de Carpes.

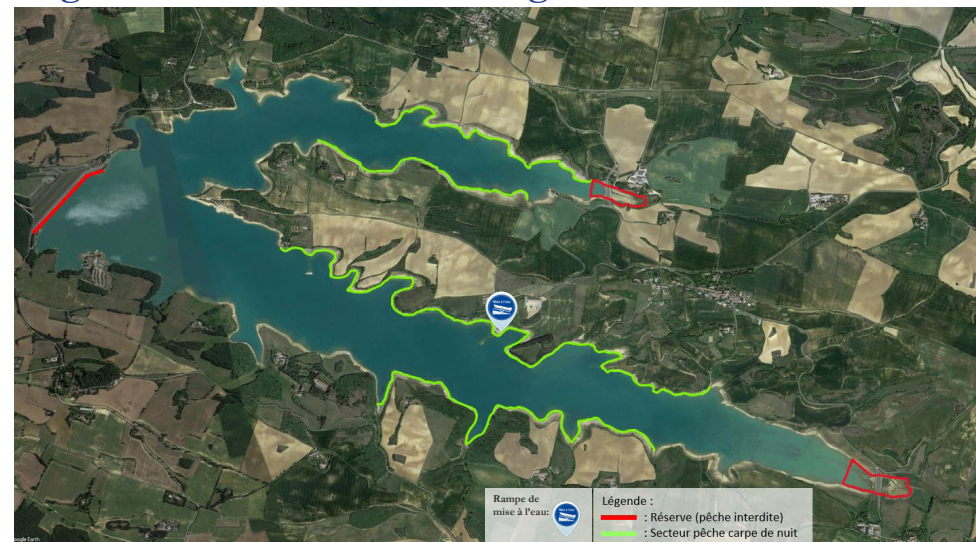
La pêche du carnassier peut aussi s'effectuer sur le canal du Midi qui traverse l'AAPPMA de part en part. Le plan d'eau de Régambert, situé sur la commune de Salles sur l'Hers est intéressant à découvrir pour la pêche au coup. Vous pourrez également découvrir le Fresquel sur le parcours départemental de Lasbordes ainsi que le lac de Fournayrac au Mas Sainte Puelles avec son ponton PMR.



Animations 2024

- Le 1er Mai : Pêche au coup Ganguise ouvert à tous
- Du 8 au 12 mai : Enduro Carpe Ganguise
- Les 25 et 26 : Pêche au feeder Ganguise
- Le 23 juin : Concours pêche au coup Canal Castelnaudary
- Le 20 juillet : Concours pêche au coup Fournayrac
- Le 28 juillet : Concours pêche au coup canal Lasbordes
- Le 4 Août : Concours pêche au coup Régambert
- Le 24 septembre : Concours pêche au coup canal Ségala

Réglementation Lac de la Ganguise



AAPPMA Alzonne

Président : Jérémie RAMON
 Tél : 06.12.56.40.44
 Trésorier : Arnaud CAMBON
 Tél : 06.79.68.69.04



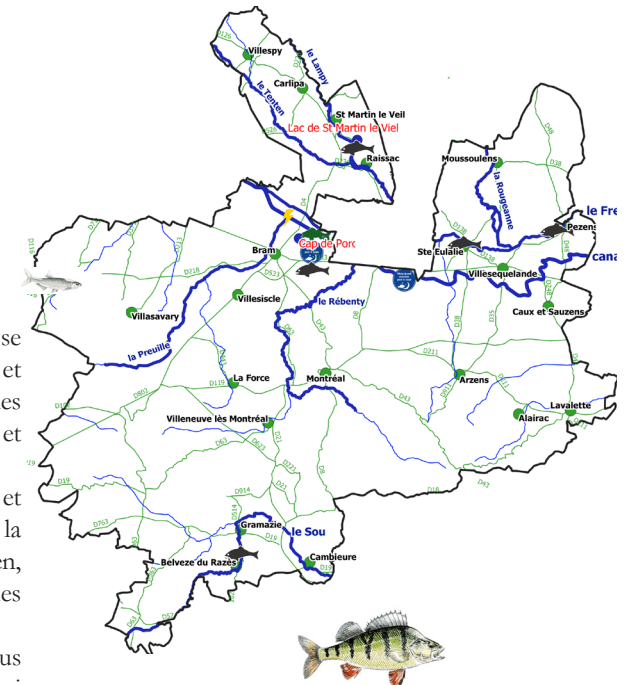
Les possibilités de pêche sont diversifiées sur le territoire de l'AAPPMA. Dans le Fresquel et le long des berges du Canal du Midi, on peut pêcher le poisson blanc et le carnassier. Dans les rivières du Lampy et de la Vernassonne, on recherche en priorité le poisson blanc, et même quelques Truites Fario. En famille autour du lac de Fontorbe, on pourra rencontrer Gardons, Rotengles, Carpes. Le cadre est aménagé et accessible aux personnes à mobilité réduite.

AAPPMA Bram

Président : Arnaud BARTHES
 Tél : 06.10.11.88.10
 arnaud.barthes11@gmail.com

Trésorier : VALAT Vincent
 Tél : 06.88.12.23.76

De Villesèque à Bram, ce territoire se structure autour du canal du Midi et du Fresquel qui donnent de multiples possibilités aux pêcheurs de carnassiers et de Carpes de pratiquer leur passion. De plus, de nombreux petits ruisseaux et gravières maillent ce territoire : le Sou, la Preuille, le Rébenty, le Lampy, le Tenten, la Rougeanne... où on peut rencontrer des poissons blancs. À Bram, sur le lac de Cap de Porc, vous trouverez un parcours Carpe de nuit ainsi qu'un No Kill Black-bass. Enfin, pour la pêche au coup, le lac de Saint Martin le Vieil propose un cadre idéal.

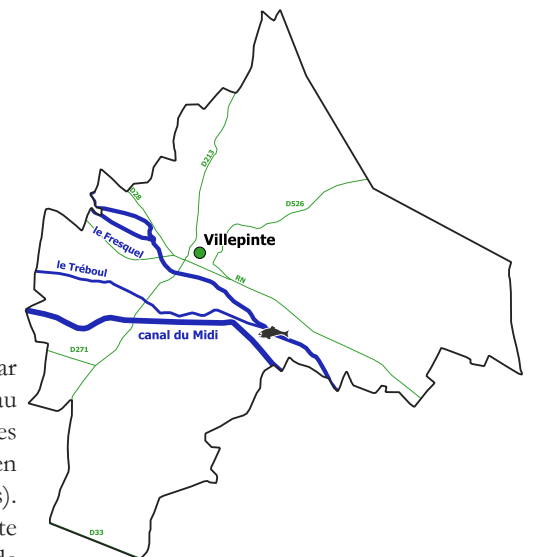


AAPPMA Villepinte

Président : Eugène CLIMACO
 Tél : 04.68.94.25.38

Trésorier : Jean LOTTA
 Tél : 06.04.67.21.37

La commune de Villepinte est traversée par le Fresquel, qui reçoit ici les eaux du ruisseau de Tréboul. Des petits cours d'eau où les populations de cyprinidés dominent (en particulier Cabots, Goujons, Vairons et Sofies). Pour pêcher le carnassier sur le secteur, on arpente les berges du canal du Midi, à la recherche de Sandres, de Perches, de Brochets ou de Silures.

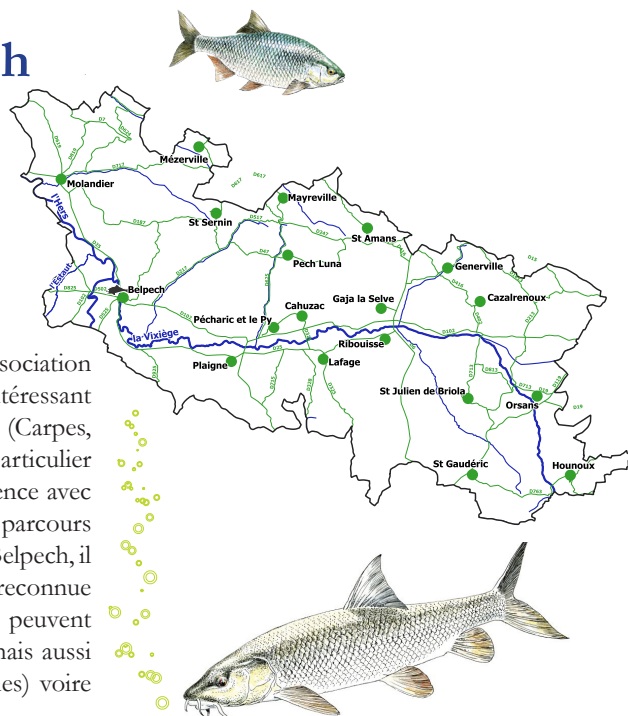


AAPPMA Belpech

Président : Bernard BOUSQUET
 Tél : 06.79.55.16.41
 bernard.bousquet78@orange.fr

Trésorier : Christian NECTOUX
 Tél : 06.76.96.30.69

La Vixiège traverse le territoire de l'association : c'est un cours d'eau qui peut être intéressant à pêcher pour ses poissons blancs (Carpes, Chevesnes, Barbeaux, Goujons...), en particulier sur sa partie aval, non loin de sa confluence avec l'Hers. L'Hers Vif emprunte en effet un parcours situé entre Aude et Ariège. À hauteur de Belpech, il s'agit d'une rivière de seconde catégorie reconnue pour sa diversité piscicole, les pêcheurs peuvent y rencontrer de nombreux cyprinidés, mais aussi des carnassiers (Brochets, Silures, Perches) voire même une jolie Truite.

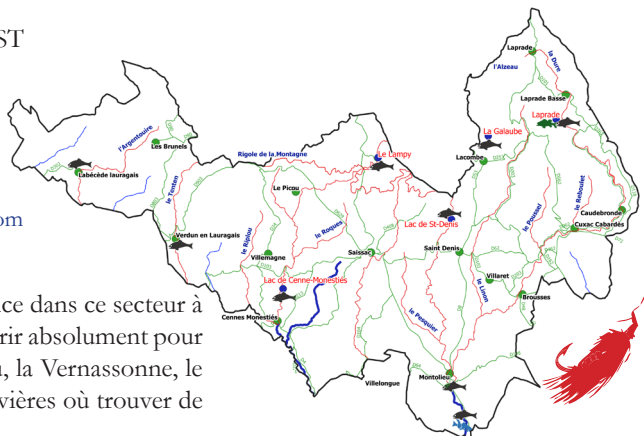


AAPPMA Saissac Montagne Noire

Président : Monsieur Philippe BOST
 Tél : 06.76.04.00.63

Trésorier : Jean-Claude PIECQ
 Tél : 07.77.68.65.39

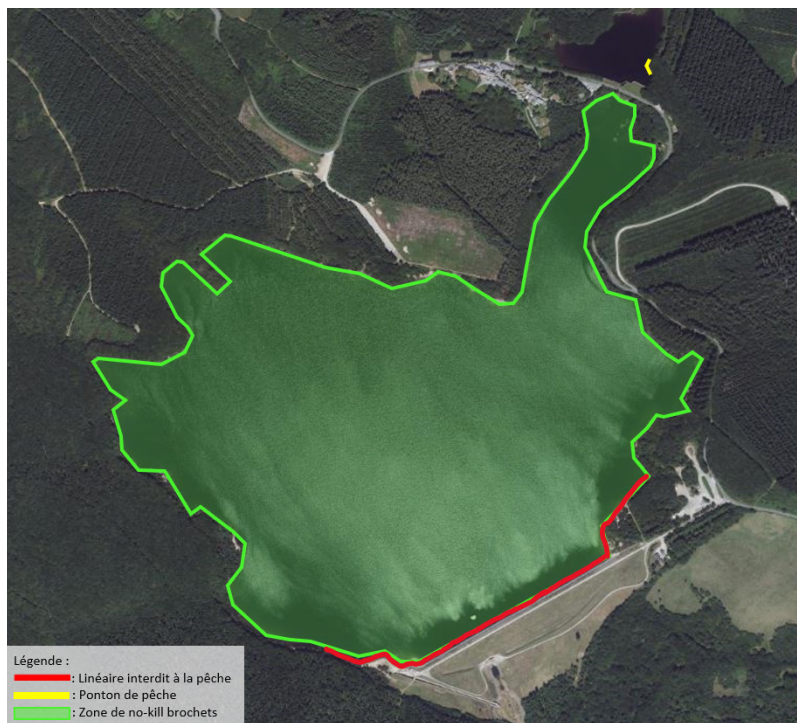
Site : aappmasaissac-montagnenoire.com



La Montagne Noire donne naissance dans ce secteur à de nombreux cours d'eau à découvrir absolument pour pêcher la Truite. La Dure, l'Alzeau, la Vernassonne, le Lampy, le Tenten sont autant de rivières où trouver de belles densités de Fario sauvages.

La pêche se pratique également en plans d'eau: le lac de Saint Denis, la Galaube, le Lampy, Cenne-Monestiés classés en première catégorie dans lesquels la pêche au poisson vif ou mort est interdite ; et le lac de Laprade, classé en 2ème catégorie, contribuent à diversifier l'offre de pêche.

Réglementation Lac de Laprade



Devenez
bénévoles!!



Au-delà du simple devoir réglementaire, l'acquisition d'une carte de pêche constitue un engagement associatif fort. Les structures associatives de la pêche amateur à la ligne en France reposent intégralement sur un réseau dense de bénévoles passionnés. Ainsi, tout adhérent d'une AAPPMA est considéré comme membre actif pouvant œuvrer dans le cadre de la promotion du loisir pêche et de la protection du milieu aquatique. Afin de reconstituer un tissu associatif actuellement en perte de vitesse, la fédération accompagne les volontaires motivés au travers de formations : agrément de garde pêche particulier, aménagement des rivières, sensibilisation au protocole de pêche à l'électricité et animation des Ateliers Pêche Nature des AAPPMA...



Amis pêcheurs, nous vous invitons à nous rejoindre autour de cette grande et belle aventure et venir ainsi grossir les rangs de ceux agissent réellement autour d'un projet visant à préserver notre passion et notre patrimoine piscicole !!

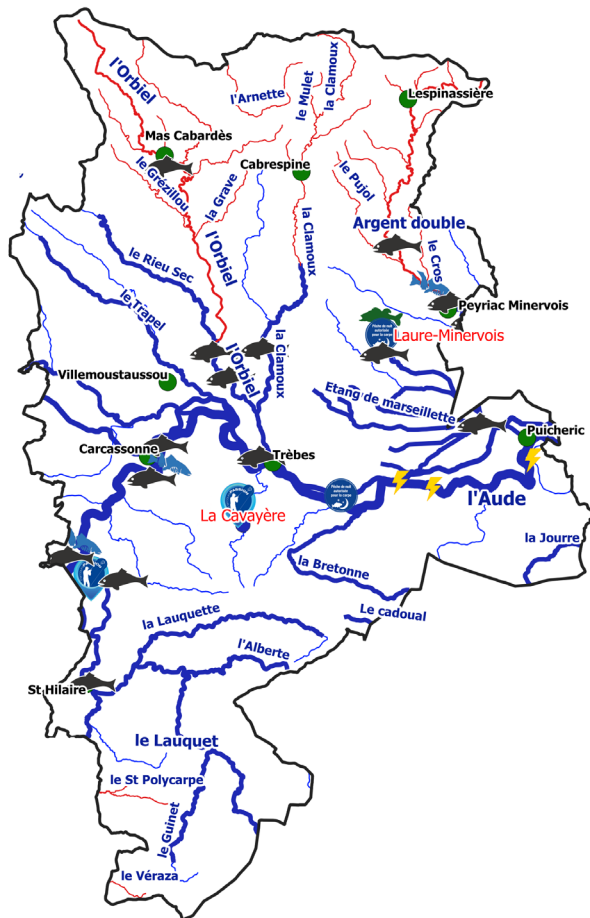
N'hésitez pas à nous laisser vos coordonnées à l'accueil de la fédération (04.68.25.16.03 ou accueil@fedepeche11.fr).

Bassin Carcassonnais

Le bassin carcassonnais dispose de parcours diversifiés pouvant répondre aux attentes de tout type de pêcheurs. La Montagne Noire toute proche au nord du département offre ses secteurs de première catégorie : la partie amont de l'Orbiel, l'Argent Double, la Clamoux et leurs affluents sont autant de cours d'eau à découvrir pour leurs populations de Fario sauvages.

L'Aude, entièrement classée en seconde catégorie sur ce territoire, propose toute sa richesse piscicole avec des profils alternant rapides, gouffres profonds et zones plus calmes : Brochets, Sandres, Silures, Perches, sans oublier les Carpes puissantes ou les jolies Fario sauvages qui peuvent encore s'épanouir dans cette portion du fleuve.

Le lac de la Cavayère est ouvert à la pêche en float tube de septembre à juin, vous pourrez y trouver Brochets, Sandres, Perches, Black-bass, ...



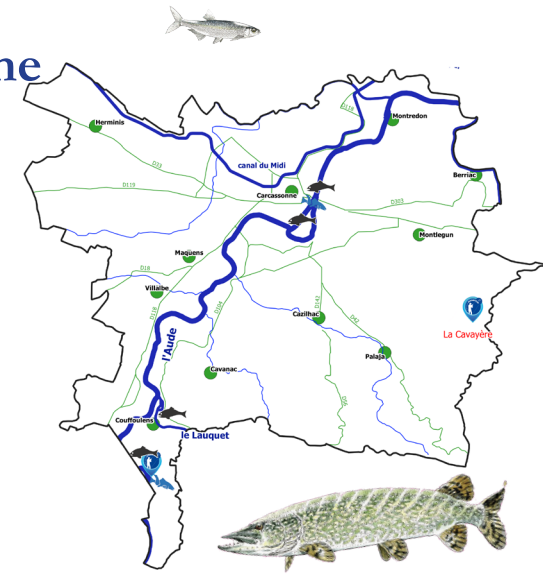
AAPPMA Carcassonne

Président : Bernard COLIN
Tél : 06.80.58.08.41
aappmacarcassonne@yahoo.com

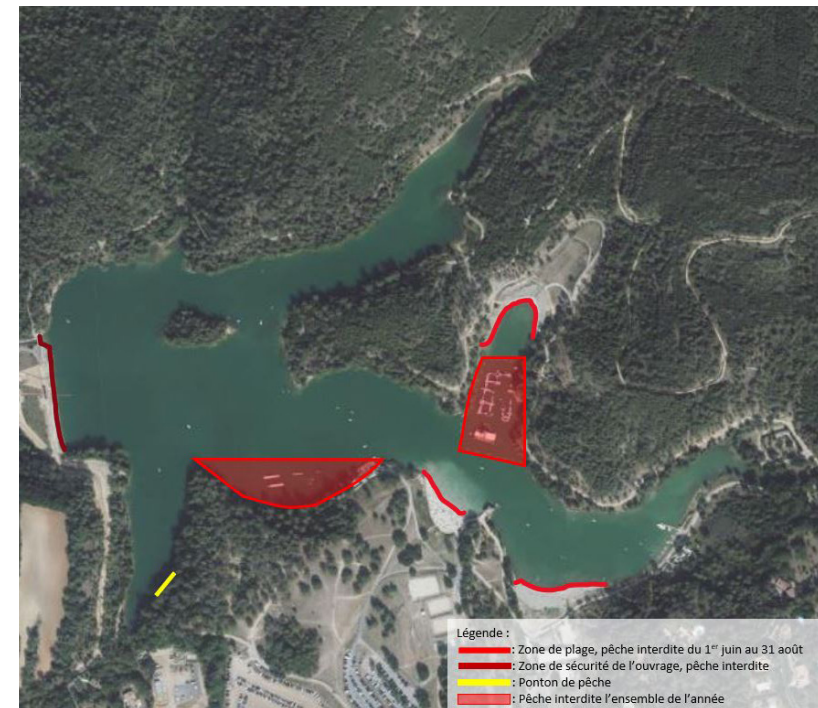
Trésorier : Christophe MOLY
Tél : 06 74 91 58 70

<http://aappma-de-carcassonne.over-blog.com>

L'Aude s'écoule sur un linéaire de 23km classé en seconde catégorie. De nombreux cyprinidés d'eaux vives peuplent ses eaux, à capturer aux appâts naturels, aux leurres ou à la mouche. Parfois même une jolie Fario ou un Ombre peut surprendre le pêcheur. Au nord de l'AAPPMA, on retrouve le canal du Midi et le Fresquel, avec leurs belles populations de carnassiers. Les parcours No Kill Truites sont à explorer sur l'Aude, communes de Couffoulens et Preixan et sous le barrage du Païchéroù à Carcassonne avec un empoissonnement régulier en Truites arc-en-ciel.



Réglementation Lac de la Cavayère



AAPMA Peyriac Minervois

Président : Eric LATORRE

Tél : 07.70.31.63.96

sarl.latorre@hotmail.fr

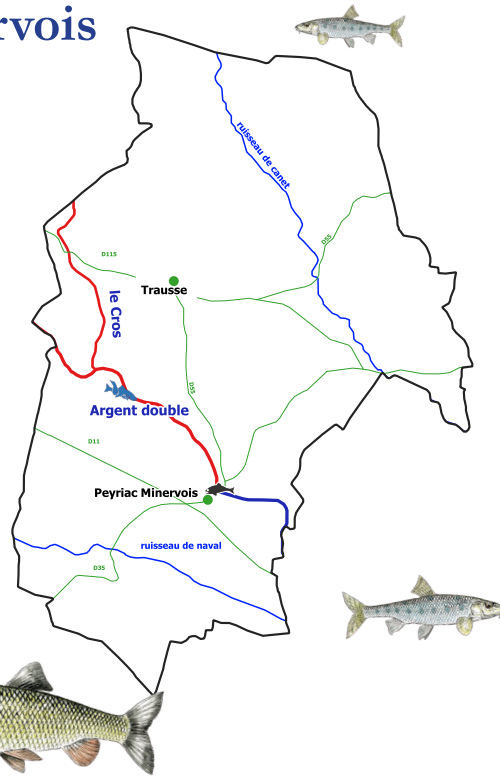
Trésorier : Jean-Charles CICHOKI

Tél : 06.32.46.05.05

Au nord-est du département de l'Aude, non loin de l'Hérault, s'écoule l'Argent Double dans les alentours de Peyriac Minervois. C'est au niveau du village que la rivière passe en seconde catégorie.

Un cours d'eau intéressant pouvant subir des assecs mais disposant toutefois d'intéressantes richesses piscicoles.

De jolies Fario sont à rencontrer sur le secteur amont, alors que Goujons, Chevesnes, Barbeaux Méridionaux et Carpes seront plus nombreux sur la partie aval.



AAPPMA Puichéric

Président : Claude SOREL

Tél : 06.42.41.87.87

claude.sorel11@gmail.com

Trésorier : Albert SANCHEZ

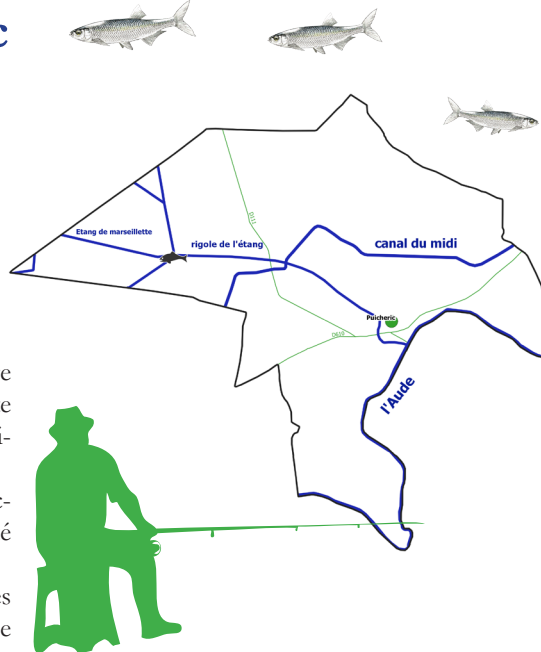
Tél : 04.68.43.71.57

Site : pechepuicheric.fr

L'Aude longe toute la partie est du territoire de l'AAPPMA, et offre aux pêcheurs toute sa richesse piscicole : Carpes, Brochets, Silures, Sandres.

La pêche des carnassiers peut aussi s'effectuer sur le canal du Midi présent à proximité du fleuve.

Les rigoles de l'étang sont prisées par les pêcheurs locaux, qui apprécient la présence d'Ablettes, de Gardons et de Goujons.



AAPPMA Saint Hilaire

Président : Pierre MARCOS

Tél : 04.68.69.40.45 - 07.89.65.37.18

pierre.marcos423@orange.fr

Trésorier : Robert TODESCO

Tél : 06.41.89.17.90

L'AAPPMA gère le bassin versant du Lauquet et de son principal affluent : la Lauquette. Ces rivières capricieuses disposent d'un bon potentiel pour le développement des cyprinidés, que l'on pêchera au bouchon et aux appâts naturels.

Les berges sont parfois encombrées et difficiles d'accès, on notera la présence de Goujons, de Sofies, de Gardons et de Barbeaux Méridionaux. Sur certains secteurs, les amateurs de pêche aux carnassiers pourront aisément taquiner la Perche.



AAPPMA Trèbes « la Trébénne »

Président : Jean-Pierre GRAVES

Tél : 06.15.68.31.71

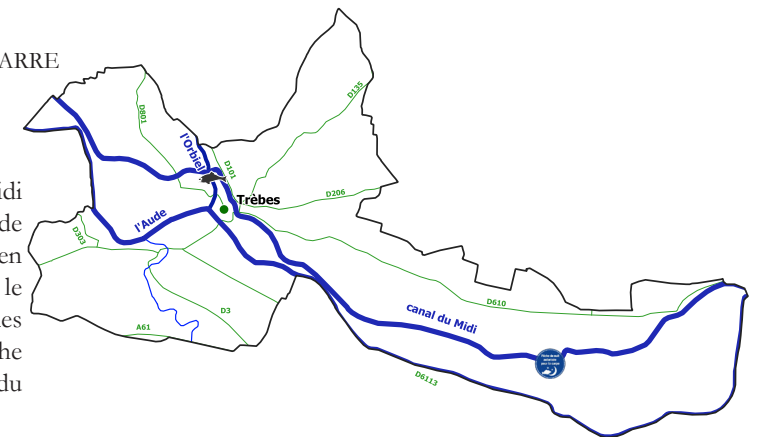
Trésorier : Christian NASARRE

Tél : 06.63.56.37.42

L'Aude et le canal du Midi traversent le territoire de l'association d'ouest en est. Large et puissant, le fleuve offre ici de bonnes possibilités pour la pêche du poisson blanc et du carnassier.

Des populations abondantes de Brochets, Silures, Sandres et Perches, à rechercher aux leurres, au mort manié, au vif, ou même aux appâts naturels. Sur le Canal, ces carnassiers sont aussi bien implantés.

On peut par exemple prospector les bordures au leurre souple, ou rechercher Sandres et Brochets au posé.

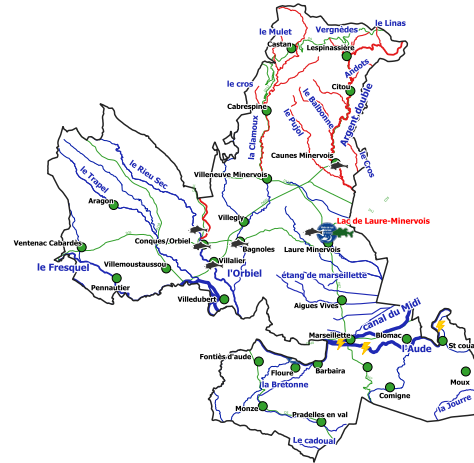


Calendrier des heures légales de pêche

AAPPMA UPA (Union des Pêcheurs de l'Aude)

Président : Alex ANDRES
Tél : 06.17.61.20.11
alex.andres11620@gmail.com

Trésorier : Jérôme GARCIA
Tél : 06.61.54.56.35



Un territoire riche pour la pêche avec le fleuve Aude et le canal du Midi aux alentours de Barbaïra et Blomac qui attendent notamment les pêcheurs de carnassiers et de Carpes.

L'AAPPMA gère plusieurs cours d'eau de première catégorie, descendant de la Montagne Noire : Orbiel, Argent Double, Clamoux, et leurs affluents.

Ces rivières, typiquement méditerranéennes, aux vallées encaissées, possèdent des populations piscicoles mixtes de Truites Fario, Barbeaux Méridionaux et Vairons.

AAPPMA Mas Cabardès

Président : Sébastien DORIA
Tél : 06.28.79.88.85

Trésorier : Baptiste HERNANDEZ
Tél : 06.87.15.37.33

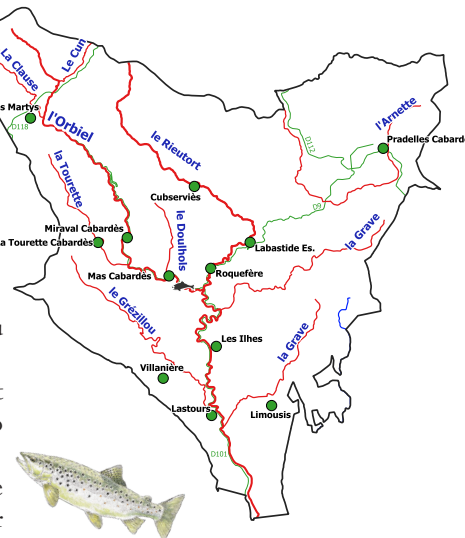
www.aappma-mascabardès.com

À la frontière du Tarn et de l'Aude, l'ensemble du réseau hydrographique de cette AAPPMA est en 1^{ère} catégorie.

L'Orbiel, cours d'eau typique de la Montagne Noire, est à découvrir absolument, avec une belle densité de Fario sauvages.

Si la rivière est en gestion patrimoniale en amont de la réserve du Mas, des empoisonnements en Truites sont réalisés sur les parcours aval.

Arpenter les ruisseaux de la Tourette, du Rieurtort, de la Grave, de l'Arnette et du Grézillou peut aussi révéler de belles surprises.



Mois	Dates	Lever du soleil	Coucher du soleil
Janvier	10	7 h 51	18 h 04
	20	7 h 47	18 h 16
	28	7 h 40	18 h 26
Février	10	7 h 26	18 h 43
	20	7 h 12	18 h 57
	25	7 h 04	19 h 03
Mars	9	6 h 42	19 h 20
	20	6 h 23	19 h 33
	30	6 h 05	19 h 45
Avril	10	6 h 46	20 h 58
	20	6 h 29	21 h 09
	27	6 h 19	21 h 17
Mai	10	6 h 01	21 h 32
	20	5 h 51	21 h 43
	30	5 h 44	21 h 52
Juin	10	5 h 40	22 h 00
	20	5 h 40	22 h 04
	30	5 h 44	22 h 04
Juillet	1	5 h 44	22 h 04
	20	5 h 59	21 h 54
	30	6 h 09	21 h 44
Août	10	6 h 20	21 h 30
	20	6 h 31	21 h 15
	30	6 h 42	20 h 58
Septembre	10	6 h 55	20 h 39
	22	7 h 08	20 h 17
	30	7 h 17	20 h 02
Octobre	10	7 h 28	19 h 45
	20	7 h 40	19 h 29
	30	6 h 53	18 h 14
Novembre	10	7 h 07	18 h 01
	20	7 h 20	17 h 51
	30	7 h 32	17 h 46
Décembre	10	7 h 41	17 h 45
	20	7 h 49	17 h 47
	31	7 h 52	17 h 55

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher, à l'exception des parcours Carpe de Nuit (voir p.24)

- 28 janvier: Fermeture carnassier
- 9 mars: Ouverture Truite
- 27 avril: Ouverture carnassier
- 1er juillet: Ouverture Ombre
- 22 septembre: Fermeture Truite
- 31 décembre: Fermeture de l'Ombre

Viser une performance durable avec une démarche RSE engagée

CAISSE D'ÉPARGNE
Languedoc-Roussillon
Vous être utile.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.
Caisse d'Épargne de Prévoyance de Languedoc-Roussillon - Réseau coopératif de banques françaises art. L. 592-86 et s du Code de Commerce et Financier - SA à Direction et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social 370 000 000 euros - RCS Montpellier 383 452 267 - Siège social: 225 rue Michel Pélissier BP 7280, 34184 Montpellier Cedex 4 - Intermédiaire de assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 000 729 - Titulaire de la carte professionnelle n° 1178330003 de l'ORIAS - Transaktions sur titres mobiliers et fonds de bourse, sans perception de frais, effets de valeurs n° OP 3402 2118 000 007 142 délivré par la CCI de Montpellier, garantie par OEGC 16 Rue Hoche, Tour Kupka B - TSA 90999, 92019 LA DEFENSE Cedex. Credit photo: © iStock - Edipix/1200233217

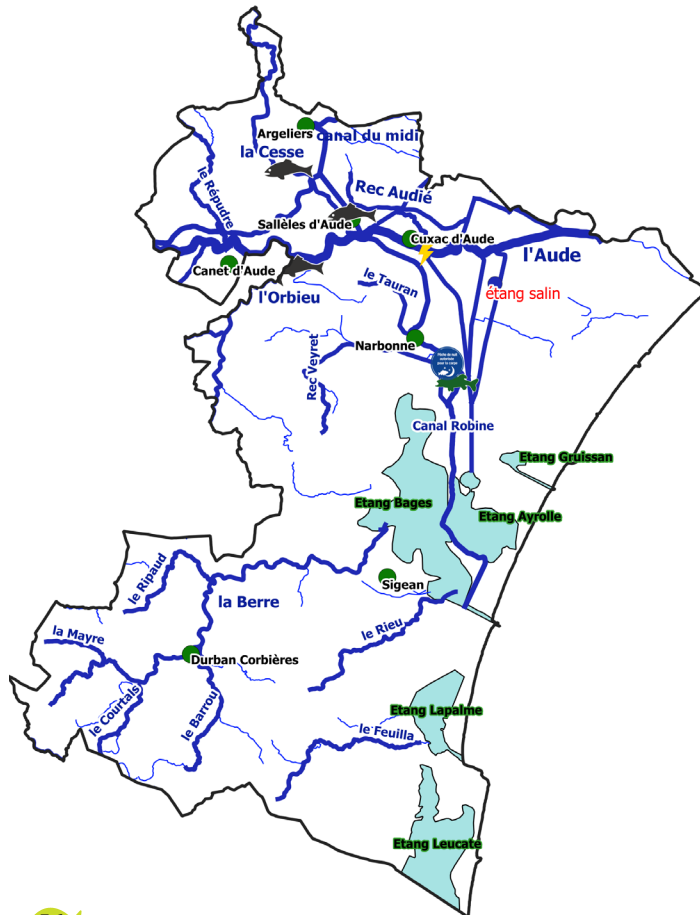
Bassin Basses Plaines

Depuis sa confluence avec le Répudre jusqu'au pont de Fleury, le fleuve Aude abrite une belle diversité d'espèces piscicoles. Carpes puissantes, Sandres et Silures de très belles tailles y côtoient de bonnes densités de cyprinidés.

Ce bassin abrite aussi périodiquement l'Alose de Méditerranée qui s'avère être un combattant exceptionnel au bout d'une ligne.

Concernant cette espèce, l'association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) mène un suivi des captures auprès des pêcheurs.

Deux façons d'y participer : des carnets de capture sont à votre disposition à la Fédération; ou via MRM directement (contact@migrateursrhonemediterranee.org).



Les canaux du Midi, de Jonction et de la Robine sont aussi à prospecter dans le secteur, à la recherche de carnassiers principalement. Sur la partie sud-est du département, on retrouve la Berre, le deuxième fleuve du département. Ce cours d'eau accueille des densités parfois fortes en cyprinidés d'eau vive.

AAPPMA Argeliers

Lou Rascas, fondée en 1913

Président : Pierre DUPONT

Tél : 04.68.46.33.98

07.88.17.38.16

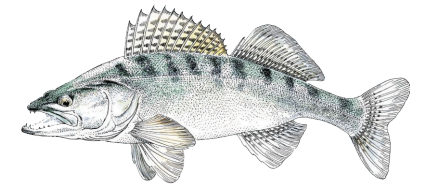
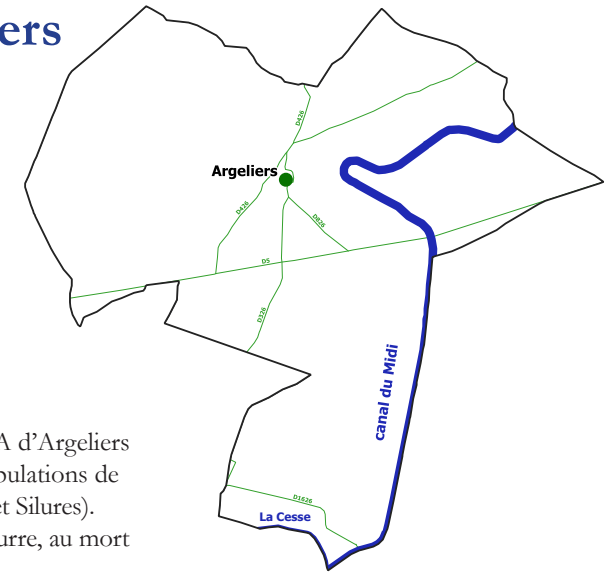
myrienne.dupont@orange.fr

Trésorier : André TORRES

Tél : 04.68.46.27.86

Le canal du Midi traverse l'AAPPMA d'Argeliers du sud au nord, avec ses bonnes populations de carnassiers (principalement Sandres et Silures). On prospecte ce linéaire au vif, au leurre, au mort manié...

Ce secteur est aussi réputé pour la pêche au coup. Ainsi, 2 concours annuels sont proposés sur le Canal du Midi : le dimanche avant le 14 juillet et le premier dimanche d'août.



AAPPMA Cuxac – Ouveillan – Coursan (COC)

Président : Michel GELY

Tél : 04.68.46.98.18

06.08.66.81.65

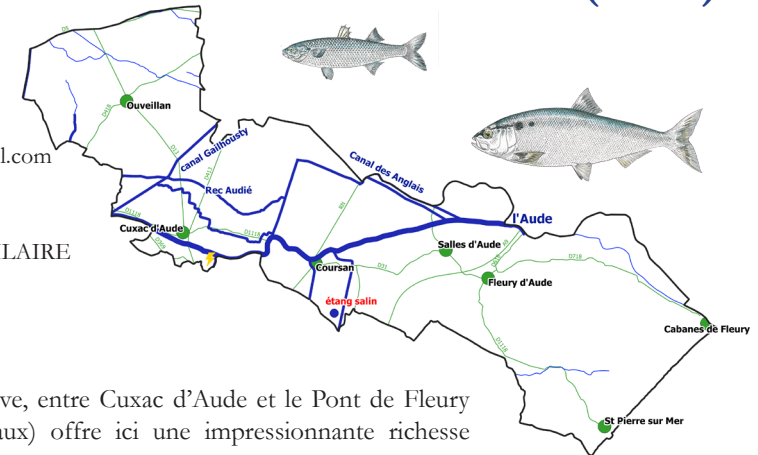
gely.helene11@gmail.com

Trésorier : Jean-Claude HILAIRE

Tél : 06.07.09.85.47

Le parcours aval du fleuve, entre Cuxac d'Aude et le Pont de Fleury (limite de salure des eaux) offre ici une impressionnante richesse piscicole.

Les populations de Carpes de belles tailles ravissent les carpistes. Silures et Brochets atteignent également de belles dimensions, et côtoient les poissons migrateurs : Anguilles, Mulets et Aloses.



AAPPMA Narbonne

Président : Thierry BAUZA

Tél : 06.51.16.79.06

thierry.bauza@free.fr

Trésorier : Bernard LLOP

Tél : 06.77.82.79.44

Le canal de la Robine, qui traverse le territoire de l'AAPPMA de Narbonne du nord au sud, est réputé pour ses carnassiers, notamment ses Sandres et ses Silures, avec des poissons qui peuvent atteindre des tailles fort respectables. Les Carpes y sont présentes en quantité importante. Un parcours No Kill carnassiers et Carpes de nuit de 14km entre les écluses de Raonel et Mandirac a ainsi été mis en place (voir p.25).

L'Orbieu longe l'ouest du secteur de l'association, avant de se jeter dans l'Aude vers Marcorignan.

Un cours d'eau, lui aussi, intéressant pour la pêche de Sandres, de Brochets et de Perches.

Enfin, le fleuve Aude ne manquera pas de satisfaire les pêcheurs sportifs, avec son impressionnant cortège d'espèces.



AAPPMA Sallèles d'Aude « Lou Petaïre »

Président : Claude BAILLAT

Tél : 04.68.46.92.21

06.33.21.15.24

claud.baillat16@orange.fr

Trésorier : David ROSSETTI

Tél : 06.33.63.30.90

 aappma lou petaïre

De par sa position stratégique entre Cesse, Canal de Jonction et Aude, Sallèles d'Aude a tout du paradis du pêcheur.

En premier lieu, la Cesse, dont les eaux limpides sont riches en poissons blancs et Perches, satisfera nombre d'entre eux.

Mais c'est aussi le Canal de Jonction, reliant le Canal du Midi à l'Aude, qui propose 10km de berges à prospecter au leurre ou au vif, pour rencontrer Silures, Sandres ou Perches.

Animations

Dimanche 26 mai: Concours Alose

Dimanche 23 juin: Concours annuel au canal de Jonction

Dimanche 14 juillet: Concours enfants



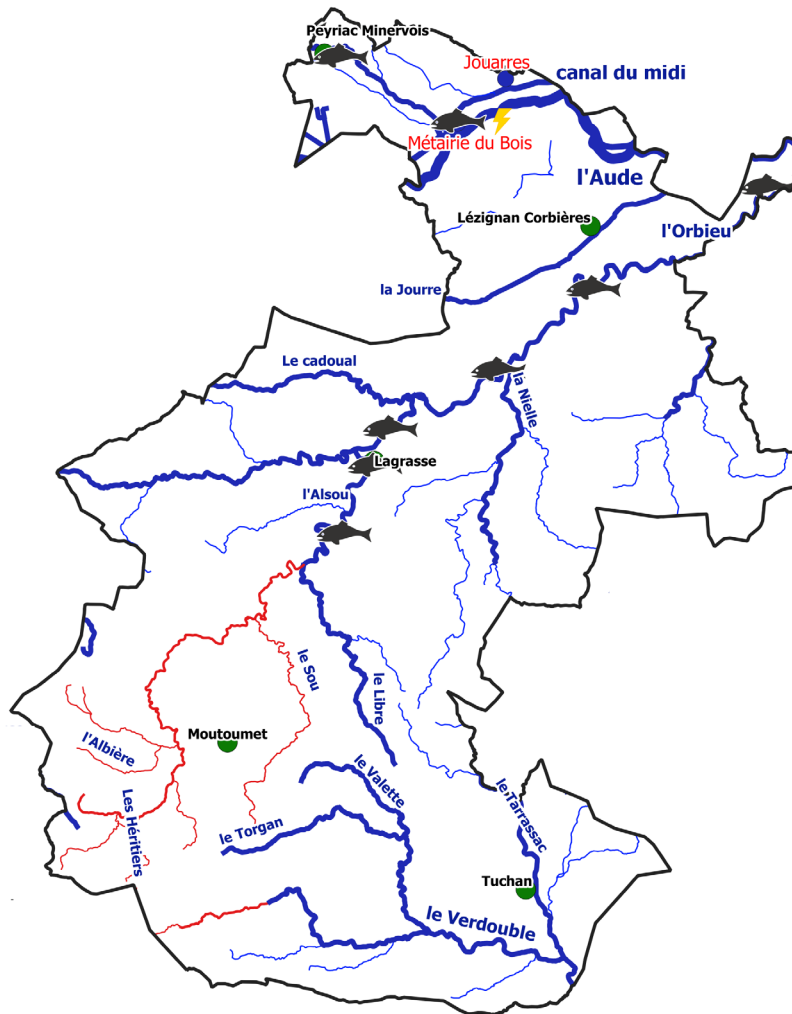
Bassin Lézignanais

Ce territoire s'étend sur la partie centre-est du département, entre Olonzac, Lézignan, Lagrasse et Mouthoumet.

C'est donc l'ensemble du bassin versant de l'Orbieu qui est ici à découvrir, avec ses populations de Truites Fario et de Barbeaux Méridionaux en amont de Lagrasse, puis la présence de cyprinidés sur la partie aval.

L'Aude et le canal du Midi traversent également le bassin Lézignanais, avec des secteurs abritant de bonnes populations de Carpes, de Silures, de Brochets, de Sandres et de Perches.

Enfin, le lac de Jouarres contribue à diversifier l'offre de pêche, en particulier pour les carnassiers présents dans ses eaux.



AAPPMA de l'Argent Double

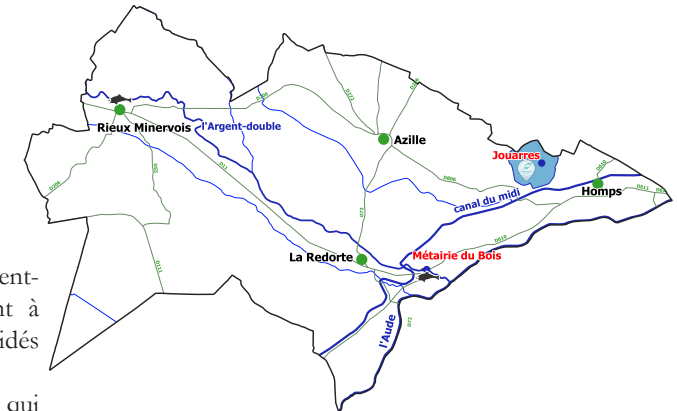
Président : Bernard YAGUES

Tél : 06.27.37.22.49

yagues.bernard@neuf.fr

Trésorier : Joseph ASENSIO

Tél : 06.72.15.59.13



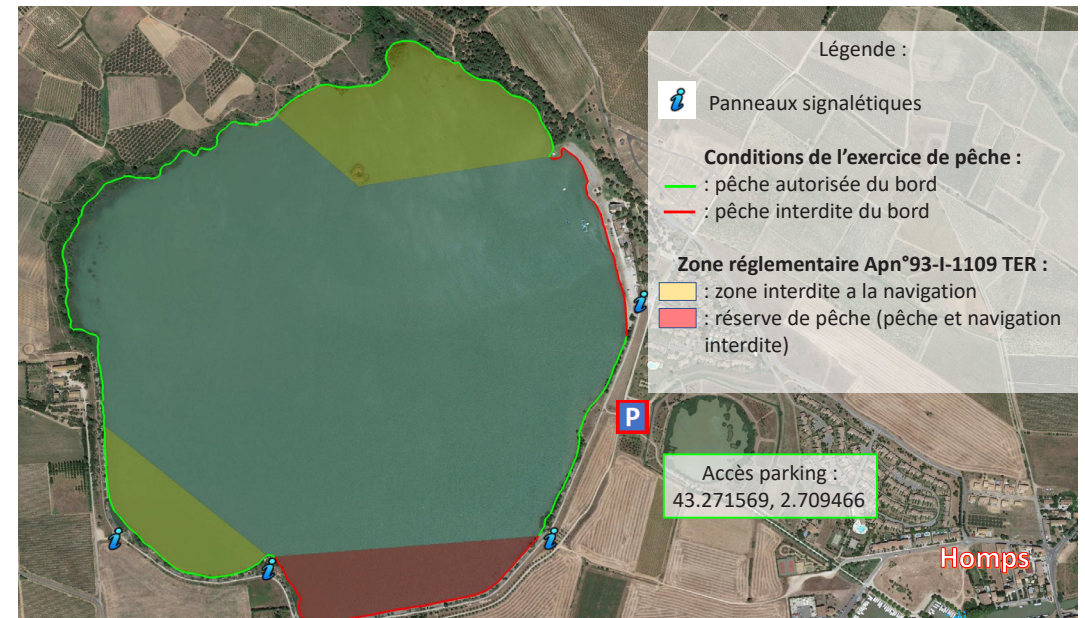
L'AAPPMA est traversée par l'Argent-double, qui peut être intéressant à découvrir pour la pêche des cyprinidés d'eau vive et des Truites.

La rivière se jette dans l'Aude, qui longe le sud-est du territoire de l'association.

Le fleuve propose ici de magnifiques parcours pour la Carpe, le Brochet, le Sandre.

Le canal du Midi suit aussi l'Aude et passe à proximité du lac de Jouarres : encore d'excellents terrains de jeu pour la pêche du carnassier et les carpiques.

Réglementation Lac de Jouarres



AAPPMA Lézignan

Président : Claude RAYNAUD

Tél : 06.12.83.46.21

aappmalezignan@gmail.com

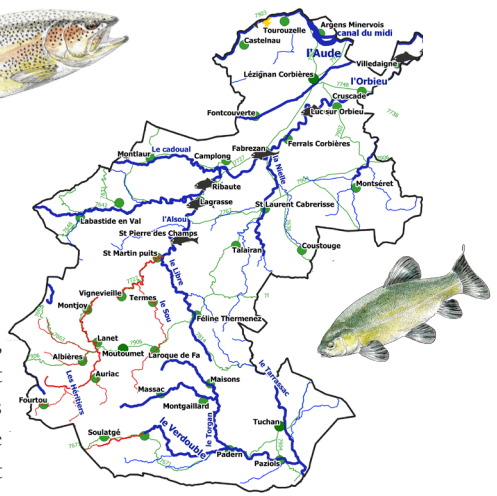
Trésorier : Jérémy GUICHOU

Tél : 06.28.01.26.36

Site : www.aappma-lezignan-corbieres.fr

L'AAPPMA de Lézignan est le territoire de l'Orbieu, avec son parcours de première catégorie en amont de Saint-Martin-des-Puits. Si la rivière peut subir des périodes d'assecs en période estivale, il est possible d'y rencontrer Truites Fario, Barbeaux Méridionaux et Vairons sur la partie amont.

Dans les alentours de Lagrasse ou en aval de Fabrezan, c'est plutôt les poissons blancs que l'on recherche (Chevesnes, Goujons, Sofies), ou même les carnassiers en se rapprochant de la confluence avec l'Aude. Plus au sud, on retrouve le Verdoubert (et ses affluents), qui est le principal affluent de l'Agly. Des empoisonnements en Truites Arc-en-ciel, Gardons et Tanches y sont effectués.



Intermarché

Route de Quillan - 11260 ESPÉRAZA



leDRIVE
Intermarché

du lundi au samedi : de 9h00 à 19h30 (en continu)

le dimanche : de 9h00 à 12h30



LE JARDIN DE L'ESTAGMOL
 04 68 47 33 17



www.restaurant-carcassonne.fr

PutMadre

**Marquage Textile
 Vêtements Sport
 & Sportswear**

04 68 78 05 05 | putamadre.fr

B3 CONSEILS Expertise comptable
 Gestion - Conseils

Jérôme Barlabé
 Associé
 06.80.20.26.29

Immeuble «Onyx»
 1 Rue Buffon-11000 Carcassonne
 04.68.72.46.96 - b3.conseils@orange.fr

facebook

PÊCHE & NATURE
O2spot

Tél : 04.68.60.06.81 www.o2spot.fr

3 rue Ernest Renan 11400 CASTELNAUDARY



La Fédération de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tient à remercier ses partenaires.


 11
 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

OCCITANIE

tu nous régales

Quel régal de pouvoir manger local et régional avec Sud de France, la marque des bons produits de la Région Occitanie.

Recettes et bons plans sur sud-de-france.com

POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ AU MOINS CINQ FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR. MANGERBOUGER.FR

 Sud
de
France
l'occitanie

 La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée